

Rapport Annuel 2014-2015



Commission scolaire English-Montréal
English Montreal School Board

emsb.qc.ca

SECTION
1

Table des matières

SECTION 1

Énoncé de mission.....	3
Message de la Présidente	4
Commissaires de la CSEM	9
Cadres supérieurs.....	10
Faits saillants et Plan stratégique.....	11
Écoles	34

SECTION 2

Rapport financier

SECTION 3

Entente de partenariat

Rapport Annuel 2014-2015

Rédacteur:

Michael J. Cohen,
Spécialiste en communications et marketing
(mcohen@emsb.qc.ca)

Traduction et révision :

Aline Zerounian

Graphisme :

Mark Lehberg
Latitudes Marketing By Design

Publication du Service des communications et du marketing de la CSEM

Énoncé de mission

La mission de la Commission scolaire English-Montréal est d'appuyer les efforts déployés par ses écoles et ses centres pour éduquer les élèves dans le cadre d'un environnement d'apprentissage attentionné, sûr et inclusif.

Afin de s'acquitter de sa mission, la CSEM :

- reconnaîtra et appréciera la diversité de sa communauté
- fournira à tous les élèves l'occasion de perfectionner leurs talents et de réaliser leur plein potentiel
- reconnaîtra les habiletés et les compétences de ses employé(e)s et appuiera leur perfectionnement professionnel soutenu
- favorisera la collaboration parmi les divers partenaires en éducation
- utilisera efficacement ses ressources afin d'aider les écoles et les centres à se concentrer sur la mission d'instruction, de socialisation et de qualification
- encouragera l'apprentissage à vie et le raisonnement critique

La mission de la CSEM favorise le développement de personnes instruites et responsables qui assumeront leurs responsabilités en tant que membres actifs d'une société démocratique.

Message de la présidente

Tandis que l'avenir des commissions scolaires continue à être ouvertement remis en question par nos critiques, j'ai le plaisir de rapporter que nous continuons à réaliser le volet le plus important de notre mandat : diplômer des élèves.

La CSEM a obtenu le taux de réussite le plus élevé parmi les commissions scolaires publiques de tout le Québec, selon les chiffres publiés par le ministère de l'Éducation. La note de 87,8 pour cent est basée sur une cohorte de sept ans qui a suivi le progrès des élèves de 2006 à 2013, année de la fin de leurs études secondaires. Il est manifestement supérieur au 82,3 pour cent obtenu en 2013.



Angela MANCINI

Cette nouvelle réalisation est une autre attestation de l'excellence du travail accompli par notre phénoménale équipe pédagogique du centre administratif et dans les écoles et les centres. Cette réussite a été rendue possible grâce à tous les intervenants associés à la CSEM, le personnel, les parents, les bénévoles et, certainement, nos élèves.

À la CSEM, notre objectif est de travailler à la réussite d'une variété d'élèves, y compris ceux qui se butent à des obstacles qui entravent leur apprentissage. Le défi pour nos pédagogues est d'aider chacun d'entre eux, quelle que soit leur situation. Le taux de réussite de 87,8 pour cent est le témoignage de la façon dont notre commission par le biais d'une variété d'initiatives, atteint cet objectif. C'est l'engagement ferme à notre plan stratégique et à nos conventions de partenariat qui rend ce succès possible. Ce type de réalisation découle d'un travail d'équipe et de persévérance. Les grandes organisations sont bâties par les individus. C'est la force de notre équipe qui fait de nous une grande commission.

Nous devons créditer les écoles et leurs contributions à la réalisation des objectifs de leurs ententes de gestion et de réussite académique.

Dans notre Convention de partenariat avec le ministère, la CSEM avait un objectif de 86 pour cent pour les classes finissantes de 2013 et de 88 pour cent pour 2020. Nous avons surpassé cet objectif et nous avons presque atteint notre objectif de 2020. Je voudrais remercier nos Services pédagogiques d'avoir accompagné nos écoles dans un parcours couronné de succès. Je voudrais aussi souligner le rôle tenu par nos Services aux élèves qui ont appuyé tous nos élèves, incluant ceux à risque et aux besoins particuliers. Ce taux de réussite a été réalisé parce que nous avons tous œuvré pour aider ceux qui étaient au bord de la réussite. Les Services de garde se sont aussi assurés du bien-être des élèves et leur ont offert des occasions enrichissantes d'apprentissage après les classes pour compléter celui de l'école.

Les enseignant(e)s et les directions d'école ont travaillé assidûment à différencier l'instruction afin d'offrir de riches expériences d'apprentissage et la meilleure occasion de réussite. Les parents, en tant que partenaires, doivent aussi être identifiés comme un ingrédient clé à la réussite de nos élèves. Tous nos intervenants ont un impact sur la réussite de l'élève.

Afin de mettre nos chiffres actuels en meilleure perspective, le taux de réussite moyen parmi toutes les écoles du Québec (publiques et privées) est de 75,8 pour cent tandis qu'il est de 71,9 pour cent pour les écoles pu-

bliques seulement.

INSCRIPTIONS

En termes d'inscriptions dans notre secteur des jeunes, la CSEM continue à se débattre contre la démographie, les lois linguistiques et le faible taux de natalité. Malgré tous ces défis, la perte d'élèves a été de moins de 300 comparé à l'année précédente, ce qui est une amélioration. Je crois que les programmes de marketing que nous avons entrepris et l'excellente réputation de nos écoles y ont contribué. Les programmes de nos Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle sont en pleine expansion et le nombre d'élèves inscrits augmente constamment. Notre dossier d'élèves internationaux a connu un succès considérable. Les revenus générés nous ont permis jusqu'à maintenant d'éviter des compressions budgétaires à nos programmes malgré les pressions significatives imposées par le ministère de l'Éducation.

MINISTRE DE L'ÉDUCATION

La CSEM a obtenu un taux de participation de 17 pour cent aux élections scolaires qui ont eu lieu en novembre de l'année scolaire 2014-2015. J'ai eu le plaisir d'être réélue majoritairement à la présidence de la Commission. Au début du nouveau mandat nous avons eu d'excellentes réunions avec le Ministre de l'Éducation de l'époque, Yves Bolduc qui avait visité les écoles du Centre Mackay et Philip E. Layton et qui nous avait donné un encouragement au sujet de la construction d'un nouvel établissement pour ces besoins particuliers. C'est un dossier que nous suivons avec son successeur, François Blais. L'école Philip E. Layton dessert des élèves malvoyants tandis que Mackay reçoit des enfants avec difficultés motrices, de langage et sensorielles.

PROJETS D'ÉCOLES

L'école secondaire James Lyng de Saint-Henri a lancé un excitant projet transdisciplinaire (histoire, éthique, anglais et français) axé sur l'histoire du secteur sud-ouest de Montréal qui englobe Saint-Henri, la Petite bourgogne, Pointe Saint-Charles et Ville Émard. En tant qu'école d'arts urbains, une orientation prise en partenariat avec l'Université McGill, le personnel et les élèves de James Lyng ont rassemblé un album de photos documentant leur projet de Burgundy Jazz de la Petite Bourgogne qui est axé sur l'histoire du jazz à Montréal et, spécifiquement, de l'arrondissement du Sud-ouest. En outre, une murale à grande échelle décore le mur extérieur de l'école et met en vedette les personnages éminents du Sud-ouest y compris le légendaire Oliver Jones, le gérant général des Canadiens de Montréal, Marc Bergevin, l'acteur et dramaturge Vittorio Rossi et plusieurs autres. Le but du projet a été de rapprocher les élèves à la communauté et la communauté à l'école. Cette expérience d'apprentissage basée sur un projet a permis aux participants d'aborder plusieurs domaines du programme d'études ainsi que de puiser dans les arts visuels, en partenariat avec le duo d'artistes locaux HoarKor.

L'IMPACT DE MONTRÉAL

Pour la 10^{ème} année consécutive, la CSEM a maintenu son partenariat avec l'équipe de soccer Impact de Montréal par le biais de son programme « Jusqu'au bout avec l'Impact ». Les membres de l'Impact ont visité les écoles pour rappeler aux jeunes élèves l'importance d'étudier, de persévérer et de la confiance en soi afin de réussir. La soirée traditionnelle de la CSEM a eu lieu le 6 mai au cours de laquelle l'Impact a défait Toronto FC par un score de 1-0 au stade Saputo. Cette rencontre a fait partie du championnat canadien Amway qui regroupe les trois meilleurs clubs professionnels du Canada qui s'affrontent pour se qualifier pour la ligue des champions CONCACAF.

ALTERNATIVE UNITED

L'Alternative United Pit Bulls, une équipe de basketball du secondaire qui recrute ses joueurs de notre réseau d'écoles innovatrices, a été mise en vedette dans une vidéo de Gatorade dans le cadre des séries en ligne Win

From Within. La vidéo a été publiée en janvier et elle a rapidement obtenu du succès attirant plus d'un million de visionnements dans les premières semaines. L'équipe et ses entraîneurs ont aussi été invités à Toronto pour assister, dans une loge privée, à la partie des NBA Raptors. Ceci est un autre exemple de l'importance que nous accordons à notre réseau d'écoles alternatives qui encourage la persévérance scolaire chez les élèves à risque et leur permet de prospérer.

LE FRANÇAIS POUR L'AVENIR

Le Cinéplex du complexe du Forum de Montréal a été le site du Congrès « Le Français pour l'avenir » de 2015. Visant à promouvoir le bilinguisme parmi les jeunes canadiens, le thème de cette année a été Respect, Culture et Intégration à la société québécoise. Près de 500 élèves de 14 écoles secondaires de Montréal et de quatre commissions scolaires étaient présents. Les écoles participantes de la CSEM ont été les écoles secondaires Westmount, John F. Kennedy, Lester B. Pearson, Laurier Macdonald, l'Académie Royal West et l'Académie internationale Marymount.

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Dix-sept écoles et centres de la CSEM ont participé à une initiative majeure de 24.6 millions \$ visant à rehausser l'efficacité énergétique des bâtiments d'école. Ce nouveau projet, entrepris avec Énergère, incluait, entre autres mesures, le renouvellement et la modernisation d'équipement utilisant la technologie aérothermique, remplaçant 25,300 ampoules électriques et l'ajout de contrôles automatisés pour rehausser le confort du personnel et des élèves. Dès que le projet sera complété, les 17 bâtiments réaliseront une réduction de consommation d'énergie de 53 pour cent et une réduction de 74 pour cent des émissions de gaz à effet de serre par an.

LA VOIX

Nous sommes très fiers d'Angelike Falbo diplômée de l'école secondaire Laurier Macdonald en juin. Elle a atteint les finales de l'émission francophone populaire de TVA « La Voix » qui est suivie par plus de 2.5 millions de personnes chaque semaine. Angelike a fréquenté la CSEM depuis qu'elle s'est jointe au réseau d'éducation publique, d'abord à l'ancienne école primaire Frederick Banting/Gerald McShane de Montréal-Nord, ensuite à l'école secondaire du premier cycle John Paul I de Saint-Léonard et, finalement, Laurier Macdonald. Son père, Joe Falbo, est d'origine italienne et sa mère, Manon Ledoux, est francophone. M. Falbo déclare qu'il crédite l'excellent enseignement du français à la CSEM pour le bilinguisme d'Angelike. Son impeccable maîtrise du français est mis en vedette régulièrement durant les entrevues et certainement en chanson.

JOURNÉES DE CARRIÈRE

À nouveau cette année, nous avons présenté en octobre une Foire de carrières couronnée de succès pour nos élèves du secondaire V et une Expo de carrières en mars pour les élèves du secondaire IV. À la CSEM, nous faisons tout notre possible pour assurer que nos élèves soient bien équipés pour décider de leurs options postsecondaires.

LIVRE POUR ENFANTS ET CD

Trois cent quarante choristes d'écoles primaires de Montréal, un orchestre symphonique et l'acteur québécois renommé Guy Nadon ont collaboré à la production d'un livre pour enfants/CD portant sur l'ancien mythe grec de Persephone et la façon dont les saisons sont nées. Le Temps des Fleurs, le Temps des Neiges est un projet multidisciplinaire massif qui a donné naissance à la création d'un livre/Cd pour enfants en français qui explique le mythe grec ancien de la déesse Demeter, de sa fille Persephone et du lien inviolable qui existe entre une mère et son enfant. La CSEM a été représentée par six écoles primaires : Gardenvue, Pierre de Coubertin,

Edinburgh, Roslyn, Royal Vale et Sinclair Laird. Le CD mettra en vedette une version musicale complète du livre avec des prestations de solistes et de chorales combinées de 12 écoles différentes. Le profit net des ventes sera remis aux écoles participantes. Le Temps des Fleurs, le Temps des Neiges sera officiellement lancé en novembre 2015 avec présentations à l'Hôtel de Ville de Montréal, au Salon du Livre de Montréal ainsi qu'à la communauté hellénique du Grand Montréal.

CONGRÈS DU PRINTEMPS

La CSEM a reçu le congrès du printemps 2015 de l'Association des administrateurs des écoles anglaises du Québec et de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec qui a eu lieu du 21 au 23 mai à l'hôtel Hilton de Québec et dont le thème a été :Educational Leadership- A balancing Act.

KINDERGARTEN

À la veille de la semaine de l'inscription annuelle à la maternelle, nous avons lancé notre nouvelle campagne KINDERgarten au cours d'une conférence de presse tenue à l'école primaire Parkdale. KINDERgarten fait la promotion du travail effectué par les enseignantes de la maternelle qui développent l'apprentissage socio-émotif en classe en offrant aux enfants des outils visant à réduire l'intimidation et les actes d'agression et d'entretenir la compassion et les actes de gentillesse. Dès le premier jour de classe, le personnel des Services pédagogiques et des Services aux élèves de la CSEM donnera aux enseignantes de la maternelle un menu d'activités qu'elles pourront entreprendre. Afin de rendre les divers intervenants plus responsables en matière d'intimidation et de violence dans les écoles, le 12 juin 2012 l'Assemblée Nationale a adopté la Loi 56, Loi visant à lutter contre l'intimidation et la violence dans les écoles. Elle stipule aussi que les commissions scolaires doivent s'assurer que chacune de leurs écoles offre un environnement d'apprentissage sain et sécuritaire qui permet à chaque élève de développer son plein potentiel, libre de toute forme d'intimidation ou de violence.

Je crois que nous avons réagi très efficacement à la Loi 56. L'introduction de cette nouvelle campagne signifie clairement que nous devons commencer à sensibiliser les élèves à cette très importante question à un très jeune âge. Bien que nous abordons les sujets de gentillesse et d'intimidation en classe à tous les niveaux, la mise en œuvre d'une formule qui exposera les élèves de la maternelle à ce sujet, dès leurs premiers moments, donnera le ton sur la façon dont ils traiteront leurs camarades de classe pour le reste de leur séjour à l'école.

TAUX D'ALPHABÉTISATION

Les taux d'alphabétisation continuent à augmenter à la CSEM cinq ans après qu'un investissement considérable ait été fait pour assurer que 90 pour cent des élèves liraient à leur niveau au moment où ils terminent leurs études primaires. Les résultats des tests normalisés administrés au printemps 2014 à la cohorte



originale d'élèves- ceux qui étaient en 1^{ère} année lorsque le plan équilibré d'alphabetisation avait été lancé en 2009-2010 et qui venaient de terminer la 6^{ème} année- ont démontré une augmentation de 20 pour cent du nombre d'élèves qui lisaient à leur niveau. Vers la fin de la 5^{ème} année, 90 pour cent de la cohorte de 1,500 élèves de 5^{ème} année lisaient à leur niveau ou au-dessus. Pour avoir une idée de l'importance de ces résultats, le pourcentage moyen d'élèves à niveau à travers le pays est de près de 78 pour cent.

SPIRIT OF GIVING

La CSEM a terminé à nouveau une campagne intitulée Spirit of Giving couronnée de succès en collaboration avec CTV. Quarante- quatre écoles et centres ont participé à la campagne de cette année et ont recueilli des biens non périssables, des articles de toilette et des jouets pour neuf différentes organisations caritatives : Partageons l'Espoir, Fond d'aide de l'Ouest de l'île, Renaissance Montréal, Multicaf, Parc Extension Share Store, Le Bon Dieu dans la Rue, les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw, La Mosaïque et le Dépôt alimentaire de NDG. En tout, les efforts combinés de la CSEM et de ses écoles ont généré un record de 1,100 boîtes d'aliments non périssables et plus de 40,000 jouets et articles divers. Ces boîtes ont ensuite été transportées par les Canadian Grenadier Guards à l'Académie internationale Marymount où des élèves bénévoles ont trié et catégorisés les dons.

FONDATION DE L'HÉRITAHE CULTUREL DE LA CEPGM

Le produit de la vente de la collection de tableaux avait été utilisé pour créer un fonds de dotation aux fins d'offrir des bourses d'études en perpétuité aux élèves de la CSEM des secteurs des jeunes et des adultes. Pendant plus de 30 ans, la Fondation de l'Héritage Culturel de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal (CEPGM) a maintenu une collection de tableaux. Ces œuvres d'art avaient été acquises pendant une certaine période de temps par le biais de généreux dons de divers bienfaiteurs ainsi que par l'achat de certaines œuvres. Ces tableaux consistaient généralement d'œuvres d'artistes canadiens. En 2013, la plus grande partie de la collection a été vendue aux enchères. Quelques tableaux ont été donnés au Musée des Beaux-Arts de Montréal, au Musée canadien de la guerre, au Régiment Black Watch-Royal Highland du Canada et à la galerie d'art Leonard et Bina Ellen de l'Université Concordia. Une entente de partenariat avec le Musée des Beaux-Arts de Montréal a permis à toutes les écoles de la CSEM d'avoir un accès gratuit à des activités éducatives au profit de 5,000 élèves/enseignant(e)s.

DÎNER DES RETRAITÉS

Le dîner annuel des retraités de la CSEM a honoré 84 anciens employés qui avaient occupé des postes d'éducateurs, d'administrateurs, de professionnels et de personnel de soutien. La réception annuelle des employés de longue date a honoré 54 employés- enseignants, administrateurs et personnel de soutien, pour leurs 25 années de service auprès de la Commission.

NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE

Vers la fin de l'année scolaire, notre directeur général Robert Stocker a annoncé qu'il quittait ses fonctions et il a assumé un nouveau rôle de conseiller spécial. Nous le remercions pour 16 années de services à titre de Directeur général, Directeur général adjoint et Directeur des Services financiers et nous souhaitons la bienvenue à son successeur Ann Marie Matheson.

En repensant à l'année scolaire 2014-2015, je suis extrêmement fière de notre équipe.

- Angela Mancini

Commissaires de la CSEM

ANGELA MANCINI

- Présidente

Circonscription 1

- CÔTE-DES-NEIGES - SNOWDON
- OUTREMONT - VILLE MONT-ROYAL - PARC-EXTENSION)

MORDECHAI ANTAL

Circonscription 2

- MONTRÉAL OUEST - NDG

JOSEPH LALLA

Circonscription 3

- WESTMOUNT - SUD OUEST

JULIEN FELDMAN

Circonscription 4

- HAMPSTEAD – CÔTE-SAINT-LUC

SYD WISE

- Président, Comité Exécutif

Circonscription 5

- SAINT-LAURENT

JAMES KROMIDA

Circonscription 6

- SAINT-MICHEL - VILLERAY
- UNE PARTIE DE ROSEMONT
- PLATEAU MONT-ROYAL
- VILLE MARIE EST

AGOSTINO CANNAVINO

Circonscription 7

- AHUNTSIC - MONTRÉAL NORD

SYLVIA LO BIANCO

- Vice-Présidente

Circonscription 8

- SAINT-LÉONARD

PATRICIA LATTANZIO

Circonscription 9

- ANJOU - MERCIER - HOCHELAGA
- MAISONNEUVE - UNE PARTIE DE ROSE-MONT, PETITE PATRIE

ROSARIO ORTONA

- Membre, Comité Exécutif

Circonscription 10

- RIVIÈRE-DES-PRAIRIES
- POINTE-AUX-TREMBLES

JOE ORTONA

Représentantes de parents

ÉCOLES PRIMAIRES

JASON TRUDEAU

ÉCOLES SECONDAIRES

MARIO BENTROVATO

CCSAS

JOANNE CHARRON

AUCUNE DÉSIGNATION

ANDREW ROSS

Cadres supérieurs AU 30 JUIN 2015

ANN MARIE MATHESON

DIRECTRICE GÉNÉRALE

ROMA MEDWID

DIRECTRICE GÉNÉRALE
ADJOINTE, DIVISION DE
L'ÉDUCATION

PAOLA MINIACI

DIRECTRICE GÉNÉRALE
ADJOINTE, DIVISION DE
L'ÉDUCATION

ANGELO MARINO

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT,
DIVISION DE L'ADMINISTRATION

JOANNE BISBIKOS

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE,
DIRECTRICE DES ARCHIVES

LUIGI DI FILIPPO

DIRECTEUR DU SERVICE
DES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION

KACEM AZZOUNI

DIRECTEUR ADJOINT DU
SERVICE DES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION

LIVIA NASSIVERA

DIRECTRICE DES SERVICES
FINANCIERS

GEORGE ALEXIOU

DIRECTEUR ADJOINT DES
SERVICES FINANCIERS

SANDRA FURFARO

DIRECTRICE DES SERVICES
PÉDAGOGIQUES

ATHINA GALANOGEORGOS

DIRECTRICE ADJOINTE DES
SERVICES PÉDAGOGIQUES

ANNA VILLATA

DIRECTRICE ADJOINTE DES
SERVICES PÉDAGOGIQUES

CHRISTINE DENOMMÉE

DIRECTRICE DU SERVICE DES
RESSOURCES HUMAINES

ANN WATSON

DIRECTRICE ADJOINTE DU
SERVICE DES RESSOURCES
HUMAINES

MARIE CLAUDE DROUIN

DIRECTRICE ADJOINTE DU
SERVICE DES RESSOURCES
HUMAINES

LUC HARVEY

DIRECTEUR ADJOINT,
ORGANISATION SCOLAIRE

COSMO DELLA ROCCA

DIRECTEUR DES SERVICES DE
L'ÉDUCATION DES ADULTES
ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

MARIO ARGIROPOULOS

DIRECTEUR ADJOINT DES
SERVICES DE L'ÉDUCATION DES
ADULTES ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

DANIEL HOGUE

DIRECTEUR DU SERVICE DES
RESSOURCES MATÉRIELLES

COSTA SPYRIDAKOS

DIRECTEUR ADJOINT DU
SERVICE DES RESSOURCES
MATÉRIELLES

LEW LEWIS

DIRECTEUR DES SERVICES AUX
ÉLÈVES

DORA CESTA

DIRECTRICE ADJOINTE DES
SERVICES AUX ÉLÈVES

JULIE RENÉ-DE-COTRET

DIRECTRICE ADJOINTE DES
SERVICES AUX ÉLÈVES

BENOÎT DUHÈME

DIRECTEUR DES SERVICES
JURIDIQUES

Plan Stratégique de la CSEM

2009-2015

Afin d'exercer ses pouvoirs et ses fonctions, chaque commission scolaire doit adopter un Plan stratégique couvrant plusieurs années afin de respecter ses obligations légales. Le Plan stratégique de la CSEM s'appuie sur celui présenté par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR). Il inclut aussi les cinq objectifs déterminés comme exigences de la Convention de partenariat entre le MESSR et la Commission requises par la Loi 88 : augmentation des taux de qualification et de diplomation avant l'âge de 20 ans ; amélioration de la maîtrise de la langue française (et anglaise); amélioration des niveaux de persévérance scolaire et de la réussite académique parmi certains groupes ciblés, particulièrement, parmi les élèves handicapés ou les élèves avec difficultés d'apprentissage ou d'adaptation; un environnement plus sain et plus sécuritaire et une augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle.



Le Plan stratégique de la CSEM suit les quatre orientations principales qui ont guidé le plan précédent. Ces orientations appuient notre objectif de réussite académique de notre effectif scolaire de jeunes et d'adultes. Elles reflètent la mission, la vision et les valeurs de la CSEM. Le Plan stratégique est le point culminant de l'analyse de la CSEM du taux de réussite de l'élève, de sa gestion administrative et académique, de son environnement et des objectifs ministériels.

Ce qui suit est une analyse de ce qui a été réalisé en relation aux quatre orientations stratégiques durant l'année scolaire 2014-2015.

Plan stratégique/Rapport annuel

Afin d'exercer ses pouvoirs et ses fonctions, chaque commission scolaire doit adopter un Plan stratégique couvrant plusieurs années. Le Plan stratégique de la CSEM s'appuie sur les quatre orientations principales qui ont guidé le plan précédent : promouvoir et entretenir une culture de réussite de l'élève; offrir un environnement sécuritaire, sain et accueillant ; créer une communauté professionnelle d'apprentissage et développer et entretenir des relations communautaires et des partenariats actifs. Un résumé de ce que nos différents services ont réalisé cette année pour réaliser notre Plan stratégique est donné ci-dessous.

OBJECTIF 1.1

AMÉLIORER LES TAUX DE SANCTION DES ÉTUDES ET DE QUALIFICATION DES ÉLÈVES

L'objectif 1.1. est d'améliorer les taux de sanction des études et de qualification des élèves. Il existe quatre voies qu'un élève peut suivre afin de respecter les exigences de l'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires. Ceci inclut les élèves qui sont diplômés d'une école secondaire typique (formation générale des jeunes, FGJ) ou d'une école secondaire qui offre le programme de Parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE). Les élèves qui ne complètent pas à temps les exigences de fin d'études secondaires en 5 ans peuvent obtenir leurs unités manquantes en formation générale des adultes (FGA) ou en formation professionnelles (FP).

En 2014-2015, les diplômes suivants ont été considérés aux fins de détermination du taux de diplomation : Diplôme de fin d'études secondaires (DES), Diplôme d'études professionnelles (DEP), Attestation de spécialisation professionnelle (ASP) et l'Attestation de formation professionnelle (AFP). Pour le Parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE), le certificat de Formation préparatoire au travail et le certificat de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé sont considérés pour la sanction des études.

En 2013-2014, le taux de diplomation et de qualification de la cohorte de sept ans (annoncé en 2014) a été de 87.8 pour cent, une augmentation de 5,5 pour cent sur l'année précédente. Les Services pédagogiques continuent à mettre en œuvre des initiatives visant à améliorer les taux de réussite dans les épreuves uniformes des cours sanctionnés de mathématiques et d'histoire et de citoyenneté du secondaire IV. Ces améliorations ont à leur tour contribué à l'amélioration de notre taux de diplomation.

Les stratégies qui visent à améliorer le taux de diplomation de la Commission continueront à avoir la priorité et les Services pédagogiques continueront à :

- mettre en œuvre leur plan de soutien à toutes ses écoles visant à mettre en œuvre des communautés professionnelles d'apprentissage (CPA);
- augmenter les niveaux d'alphabétisation des élèves du primaire et du secondaire par le biais de l'initiative en littératie équilibrée;
- augmenter les niveaux de numératie des élèves du primaire, par le biais de l'initiative en numératie équilibrée;
- produire des analyses de données pour les épreuves de fin de cycles 1, 2 et 3 du primaire en English language arts, Français, langue seconde et Mathématiques ainsi que pour celles des Mathématiques, de la Science et de la technologie et de l'Histoire et éducation à la citoyenneté du secondaire IV;
- promouvoir et développer le programme de Formation axée sur l'emploi dans les écoles afin de certifier les élèves qui, par le passé, n'étaient



- pas reconnus pour la sanction des études;
- offrir le soutien aux écoles pour l'administration du sondage « Tell Them From Me » (TTFM) afin de donner une « voix » aux élèves et, par conséquent, offrir aux écoles des données sur les perspectives des élèves quant à leurs expériences scolaires;
- promouvoir l'éducation des adultes et de la formation professionnelle en tant qu'options d'éducation viables pour les élèves du secondaire.

Le projet de mentorat du Parcours de formation axée sur l'emploi a célébré sa troisième année et a offert un perfectionnement professionnel pratique et pertinent aux enseignants de la Formation préparatoire au travail et de la Formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé. Les enseignants de la CSEM se sont joints à leurs collègues anglophones de la province pour participer à des ateliers qui incluaient des présentations de conférenciers invités, des occasions de perfectionnement professionnel, des visites de classes et des ressources gratuites.

La CSEM a aussi participé à divers projets initiés par les Directors of English Education Network's Career Education et le sous-comité de transition à l'emploi. L'objectif actuel du sous-comité est de développer du matériel promotionnel : vidéos, affiches, autocollants, visant à promouvoir la sensibilisation au Programme de formation axée sur l'emploi et à ses avantages. L'apport de la CSEM à ces initiatives assurera que le matériel réponde aux besoins de sa communauté diversifiée.



La CSEM offre maintenant deux programmes de Formation préparatoire au travail. L'école secondaire Perspectives I et II et le satellite de Mackay à l'école primaire Royal Vale sont très heureuses d'offrir ce nouveau programme aux élèves admissibles.

Éducation aux adultes et formation professionnelle

À la division de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, la CSEM continue à offrir aux élèves l'occasion de réaliser leurs objectifs éducatifs en utilisant diverses approches de dispense de programmes d'études. Certains élèves suivent leurs cours aux centres d'éducation aux adultes de la CSEM et sont placés dans des groupes traditionnels, tandis que d'autres sont placés dans des environnements individualisés. Les élèves qui ne peuvent pas fréquenter des classes dans un centre peuvent opter pour le programme de formation à distance de la CSEM qui leur permet de compléter leurs études à la maison. Ces éléments très importants des Services de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle permettent aux élèves de la CSEM de contribuer au taux de réussite de chaque cohorte de sept ans.

Au cours de l'année scolaire 2014-2015, les SÉAFP ont continué à promouvoir les programmes de formation professionnelle en participant à la Foire de carrières de la CSEM, en offrant aux élèves des visites aux centres de formation professionnelle et en organisant un programme d'élève d'un jour où les élèves du secondaire ont l'occasion d'assister à des classes dans l'un des centres de formation professionnelle.

OBJECTIF 1.2

ENTREtenir UN ENVIRONNEMENT D'APPRENTISSAGE PERMANENT

Services pédagogiques

1.2.1 Appuyer GOAL (Approche orientante à l'apprentissage) pour tous les élèves

Le symposium provincial GOAL a été tenu en octobre cette année. Les enseignants, conseillers pédagogiques et d'orientation et les cadres scolaires de la CSEM se sont joints à leurs collègues d'à travers le Québec pour se rencontrer, tenir des discussions et collaborer. Le thème a été la santé mentale et la façon dont l'éducation doit toujours maintenir une approche à plusieurs facettes en travaillant avec des élèves.

Quelques partenariats intéressants ont été formés avec divers groupes communautaires. Le projet Community Outreach de McGill offre des ateliers à l'école traitant de sujets reliés à la santé. Alvéole donne des ateliers et offre de la formation et des ressources en apiculture urbaine. Le programme Teapot Mentorship introduit les élèves à l'économie et leur enseigne des habiletés de leadership par le biais d'activités pratiques. Ceux-ci ne sont que quelques exemples des nombreuses ressources de planification de carrières auxquelles les élèves de la CSEM ont la chance d'avoir accès.

Services de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle

1.2.1.2 Appui au projet d'orientation personnelle et exploration de la formation professionnelle

Le suivi du Projet de développement de carrières s'est poursuivi pour une sixième année en offrant du perfectionnement professionnel en temps opportun et avec pertinence aux enseignants du nouveau Projet d'orientation personnelle et d'exploration de la formation professionnelle. Ceci est une initiative des conseillers en développement de carrières des commissions scolaires anglophones avec l'appui du MEESR. Les nouveaux enseignants ont apprécié l'occasion qui leur a été donnée d'en savoir plus et d'explorer leurs professions ensemble.

Services pédagogiques

1.2.1.3 Appui aux initiatives d'entrepreneuriat dans les écoles

Le concours québécois en entrepreneuriat a célébré son 17ème anniversaire de contribution



et de développement de la culture d'entrepreneuriat du Québec. Ce concours aide à mettre en place et à obtenir la reconnaissance de nouveaux projets d'entrepreneuriat dans les écoles. Plus de 500 élèves de la CSEM ont participé à des projets d'entrepreneuriat.

L'école primaire Dalkeith, l'école secondaire Perspectives I, l'école secondaire LINKS et le Centre Mackay (satellite de l'école secondaire Westmount) ont toutes eu des projets sélectionnés et se sont qualifiées pour les concours régionaux et provinciaux.

La CSEM a, à nouveau, accordé 50 subventions aux écoles. Afin d'être admissibles, les écoles devaient faire une demande de subvention avec une description de leur projet d'entrepreneuriat. Ces subventions ont été bien reçues car elles offraient un appui direct et un encouragement aux écoles.

1.2.1.4 Projet pédagogique particulier visant à préparer un groupe d'élèves âgés de 15 ans

Le projet pédagogique particulier permet aux élèves participants de se concentrer et de réussir aux cours de base du secondaire III, tout en les introduisant à la formation professionnelle et à ses avantages. Le projet a connu une croissance significative aux écoles secondaires John F. Kennedy et Mountainview ainsi qu'au Programme Mile End et à Perspectives I. Les élèves apprécient le fait d'être capables de joindre les cours académiques à l'expérience pratique de travail. Le projet facilite aux élèves la découverte de liens concrets entre leur apprentissage scolaire et les habilités requises en milieu de travail. Les écoles secondaires James Lyng et Elizabeth introduiront elles aussi le projet aux élèves de leurs écoles.

OBJECTIF 1.3

PROMOUVOIR L'ÉDUCATION AUX ADULTES ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN TANT QU'OPTION VIABLE D'APPRENTISSAGE

Services de l'éducation aux adultes et la formation professionnelle

La promotion de SARCA, Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement pour adultes et d'apprentissage permanent, s'est faite par le biais d'annonces à la radio, aux médias sociaux et par des rencontres avec divers centres communautaires et écoles secondaires et la création d'une brochure d'information ainsi que d'un site Web.

La RAC (Reconnaissance des compétences acquises) a été promue par des rencontres avec divers représentants communautaires et écoles secondaires du réseau de la CSEM. Le MEESR permet aux personnes d'obtenir la reconnaissance de leurs apprentissages et compétences antérieurs tout en travaillant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP).

Les élèves du secondaire V ont eu l'occasion d'explorer des carrières disponibles par le biais de la formation professionnelle et technique ainsi que par des programmes offerts par les CÉGEPs lors de la Foire annuelle de carrières tenue à St. Pius X. Les élèves ont participé à des ateliers et des sessions d'information. Ces activités donnent aux élèves l'occasion d'explorer, de réfléchir et de découvrir divers domaines qui les intéressent en ayant accès à des ressources pédagogiques et d'information.

L'Expo de carrières des SÉAFP en avril, aussi tenue à St. Pius X, est conçue pour exposer les élèves du secondaire IV aux divers programmes offerts par le secteur de la formation professionnelle de la CSEM. Les activités incluaient des présentations vidéos, des occasions d'expériences pratiques et des entrevues avec des enseignants et des élèves inscrits au secteur de la formation professionnelle.

OBJECTIF 1.4

AUGMENTER LE NIVEAU DE LITTÉRATIE DES ÉLÈVES.

Services pédagogiques

L'initiative en littératie équilibrée, lancée à la CSEM en septembre 2009, s'est poursuivie pour une sixième année en 2014-2015 sous un nouveau format. Au cours de la dernière année scolaire, les enseignants-ressources de l'école sont devenus des leaders en alphabétisation de l'école, sous le nouveau nom d'enseignants-ressources en alphabétisation, un nom adéquat étant donné le travail constant et étroitement suivi avec les élèves entrepris par les enseignants-ressources. Le réseau complet d'enseignants-ressources en alphabétisation s'est réuni à trois occasions afin de partager leur expertise et recevoir de la formation. Des réunions additionnelles ont aussi eu lieu dans 12 écoles de la CSEM permettant aux équipes de l'école de visiter leurs collègues d'autres écoles.

L'initiative en littératie équilibrée continue aussi à entretenir la collaboration entre enseignants de la même école. Les enseignants-ressources en alphabétisation et les enseignants titulaires ont collaboré à l'amélioration de l'enseignement, de l'évaluation et de l'atmosphère de la classe. La preuve de ce travail a été mis en évidence par les résultats des évaluations de lecture ainsi que par l'augmentation de certaines meilleures pratiques, dont l'enseignement modélisé de la lecture et de l'écriture, l'enseignement par petits et grands groupes, de petits groupes de lecture et d'écriture, ainsi que l'appui du travail individuel de l'élève dans les centres d'alphabétisation qui permettent la différenciation et un niveau élevé d'engagement.

Afin de tenir les directions d'école au courant des pratiques particulièrement élevées en enseignement de l'alphabétisation, les conseillers pédagogiques des Services pédagogiques ont aussi offert de fréquentes mises à niveau et





des présentations au cours des réunions du réseau des directions d'école.

Pour une deuxième année consécutive, le Test canadien de rendement (CAT IV) de lecture a démontré qu'un nombre impressionnant (90%) des élèves de 5^{ème} année de la CSEM se situent au ou au-dessus de leur niveau.

1.4.1 Mettre en œuvre un programme de littératie équilibrée de la maternelle au Cycle 2, Année deux

La CSEM a pris plusieurs mesures significatives et concrètes pour appuyer l'initiative en littératie équilibrée des écoles et des enseignants.

- Au cours d'une période de trois ans, plus de 200 titres de livres ont été achetés en paquets de six pour appuyer la lecture guidée à tous les niveaux du primaire. Les livres, en français et en anglais, sont conçus pour l'enseignement en petit groupe et la lecture guidée.
- La CSEM a continué à utiliser le Test canadien de rendement (CAT IV) en 2014-2015 pour suivre le progrès en lecture des élèves de 1^{ère}, 3^{ème} et 5^{ème} année. Les résultats du test sont utilisés par la Commission et les écoles pour un enseignement avisé. Ceci a permis aux équipes des écoles de mieux comprendre le progrès et les besoins de l'élève. L'utilisation du CAT IV a bien concordé avec la mise en place de communautés professionnelles d'apprentissage dans les écoles.
- Les trousseaux de Benchmark Reading Assessment achetées pour toutes les écoles primaires sont largement utilisées afin d'obtenir un portrait général des comportements de lecture de l'élève et des besoins subséquents ainsi que de l'enseignement différencié.
- Des réunions régulières du réseau se sont poursuivies cette année et plusieurs d'entre elles ont eu lieu dans les écoles. Les directions d'école ont aussi été invitées à ces réunions et plusieurs d'entre elles y ont fréquemment participé.

1.4.2. Offrir une formation appropriée aux enseignants

L'équipe de mise en œuvre de la littératie équilibrée a continué à utiliser, l'an dernier, chaque occasion disponible pour offrir des ateliers aux enseignants appuyant l'initiative en littératie. La formation professionnelle a été offerte dans une variété de contextes :



- Partage régulier et collaborateur entre les enseignants-ressources d'alphabétisation et les enseignants des classes;
- Perfectionnement professionnel pour les enseignants-ressources d'alphabétisation dans les domaines de l'enseignement de la lecture et de l'écriture, l'évaluation et des ateliers portant sur la technologie de l'information et des communications (TIC);
- Des visites en classe où les conseillers, les enseignants et les enseignants-ressources d'alphabétisation ont collaboré les uns avec les autres;
- Réunions du réseau d'alphabétisation pour tous les enseignants-ressources d'alphabétisation;
- Ateliers dans les écoles au cours de journées pédagogiques;
- Utilisation des journées pédagogiques régionales pour la formation en littératie équilibrée;
- Partenariat entre les Services pédagogiques et les Services aux élèves en soutien aux stratégies d'enseignement des élèves à risque.

OBJECTIF 2.1.

RÉALISER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ENTRETIEN ET D'AMÉLIORATION À L'ÉCHELLE DE LA COMMISSION QUI OFFRIRA UN ENVIRONNEMENT SÉCURITAIRE, SAIN ET ACCUEILLANT

Service des ressources matérielles

Une réorganisation du Service a été entreprise dans le but d'améliorer l'état physique des bâtiments de la Commission. Par conséquent, les rôles et les responsabilités dans certains domaines ont été modifiés dans le but d'améliorer les services aux écoles. Un échéancier a été établi afin de mieux prendre note de l'état actuel de chaque bâtiment et d'optimiser les ressources afin d'investir dans des projets futurs.

Service des ressources humaines

Les sessions de formation en SIMDUT (système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail) ont continué à être offertes au personnel de conciergerie de toutes les écoles et centres. Le technicien en prévention de la santé et de la sécurité a visité les concierges dans leurs écoles et centres respectifs pour offrir un appui sur place, de la formation et des recommandations. Le technicien a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe du Service des ressources matérielles.

La formation en premiers soins du personnel d'écoles et de centres a été organisée par le technicien afin de respecter les exigences de la CSST. Des sessions semblables de formation ont aussi été organisées par le conseiller en gestion du personnel pour les superviseurs de la période du repas de midi, conformément aux ententes collectives respectives du personnel de soutien.

L'équipe de la CSST a continué à organiser des évaluations ergonomiques pour tous les nouveaux employés du centre administratif afin d'adapter leurs postes de travail, leur équipement et leurs outils à leurs besoins et réduire le risque de blessures musculo-squelettiques qui entraînent l'absentéisme de l'employé et des réclamations à la CSST.

Le technicien a publié des bulletins mensuels d'information qui sont distribués à travers tout le réseau intitulés « H&S Food for Thought » qui offrent des conseils et des stratégies sur divers sujets touchant la santé et le mieux-être de nos employés. Certains des sujets couverts incluent : la forme physique, les médias sociaux et la santé mentale. Est-ce que certains aliments peuvent nous aider à mieux faire face au stress ?

En outre, afin d'essayer de promouvoir le bien-être des employés du centre administratif, le technicien a organisé, au cours des mois d'hiver, une série de sessions au cours de la période du repas de midi portant sur des sujets d'intérêt général. Le Service des ressources humaines a aussi facilité l'accès aux services d'un massothérapeute reconnu pour les employés qui désiraient se prévaloir de ce service à un prix raisonnable.

Le Service des ressources humaines a promu intensivement le programme d'aide aux employés et à leurs familles, offert par Morneau Shepell FGI. Des sessions ont été offertes à tous les groupes de direction ainsi qu'aux membres exécutifs et aux représentants de syndicats.

Morneau Shepell est le plus important fournisseur de programmes d'aide aux employés et à la famille (PAEF) au Canada, offrant du soutien aux employés et à leurs familles afin qu'ils puissent résoudre des difficultés touchant le travail, la santé et la vie. L'accès à tous les services est volontaire et entièrement confidentiel. Nous avons étendu notre offre de services, qui était au début limité à des consultations en tête à tête pour inclure aussi des consultations par téléphone. Des services additionnels ont été ajoutés pour atteindre une plus grande partie de nos employés et répondre plus efficacement à leurs besoins.

Le service de santé et de sécurité a retenu les services d'un médecin externe pour offrir des conseils et de l'aide afin d'assurer une bonne gestion des dossiers médicaux des employés.

Finalement, le Service des ressources humaines a offert aux administrateurs une session de suivi sur le harcèlement psychologique, suite à l'adoption par le conseil des commissaires de la Politique en matière de prévention et de traitement du harcèlement. Le but de cette nouvelle politique est de maintenir et de promouvoir un environnement d'apprentissage et de travail, respectueux de la dignité et de l'intégrité psychologique et physique de toute personne à laquelle s'applique cette politique. Elle offre aussi une procédure d'enquête, de rapport et de solution de situations relatives à des plaintes logées conformément à la politique.



OBJECTIF 2.2.

DÉVELOPPER UNE CULTURE DE FIERTÉ ET DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT PARMIS TOUS LES PARTENAIRES

Bureaux des divisions

Cette année a été la dernière où les régions du secteur des jeunes faisaient partie de deux divisions placées sous l'autorité de deux directrices générales adjointes. Le conseil des commissaires a apporté des changements à l'organigramme de l'année scolaire 2015-2016 et a réinstauré les postes traditionnels de directeurs régionaux. Les SÉAFP relèvent d'un directeur régional.

Les bureaux des divisions ont offert de l'appui et des conseils au réseau des écoles de la CSEM. Les directions générales adjointes étaient au courant de tous les besoins des écoles et ont œuvré de façon à ce qu'ils soient traités en temps opportun. En outre, ils ont assuré le fonctionnement harmonieux des écoles. Des partenariats entre l'école et les parents ont été renforcés par le biais d'une étroite collaboration avec les parents. Les directions générales adjointes les ont aidés à comprendre le fonctionnement journalier de l'école et ont négocié des solutions à tous les problèmes identifiés.

Des réunions mensuelles ont été tenues avec les divisions afin que l'information puisse être distribuée et que des discussions relatives aux objectifs de la Commission aient lieu. Les écoles ont œuvré à la réalisation des objectifs fixés par leurs Ententes de gestion et de réussite scolaire, conformément aux objectifs et aux stratégies fixés par la Convention de partenariat avec le MEESR. Les bureaux des divisions appuient les Services pédagogiques pour l'établissement de la seconde cohorte de communautés professionnelles d'apprentissage dans chaque école qui étudiera les données recueillies dans le but d'influencer les pratiques d'enseignement qui améliorent le rendement de l'école.

Des visites régulières des écoles ont eu lieu afin de comprendre tous changements qui avaient lieu et recevoir les réactions des directions d'école. Les écoles ont été aidées financièrement et administrativement à développer des projets visant à promouvoir l'état physique de chaque établissement et de ses environs, dont l'embellissement de la cour d'école, les rénovations des salles de toilette, la peinture et autres rénovations nécessaires. Ils ont aussi aidé en cas de besoin en se réunissant avec les forces d'ordre locales et/ou des agences sociales pour traiter de l'intimidation, des gangs, du flânage et du vandalisme. Les directions générales adjointes ont supervisé la sécurité dans les écoles.

Les écoles ont participé à un grand nombre d'initiatives cette année avec l'aide des bureaux des divisions et des services.

Services aux élèves

Les animateurs de vie spirituelle continuent à encourager les élèves à adopter, non seulement un environnement vert à l'école, à la maison et dans la communauté, mais aussi un état d'esprit et une spiritualité « verte » qui deviendront des valeurs qui leur permettront de s'exprimer ouvertement dans leur environnement. Les élèves ont fait l'apprentissage des 3 R (Réduire, Réutiliser et Recycler) suivi par des programmes et des actes appropriés.

Service des ressources matérielles

Le Service s'est engagé à un dialogue avec les représentants des écoles et des centres dans le but d'améliorer l'environnement de communications. L'octroi du projet d'efficacité énergétique à Énergère vise à aider à soutenir les initiatives visant à minimiser l'empreinte d'énergie pour les générations futures d'élèves.

OBJECTIF 2.3

METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME « ÉCOLES EN SANTÉ »

Services aux élèves

L'approche « Écoles en Santé » a été initiée en 2005 dans le cadre de l'entente MELS/MSSS (ministère de la



Santé et des Services sociaux) qui a créé un partenariat par lequel la structure des services de santé et sociaux a été alignée au secteur de l'éducation afin d'offrir des services améliorés et plus efficaces. Le programme « Écoles en Santé » est conçu pour rehausser la santé, le bien-être et la réussite scolaire des enfants et des jeunes d'âge scolaire. L'objectif est que les jeunes développent leur plein potentiel en favorisant un environnement sécuritaire et sain à l'école et dans la communauté. Une approche durable « Écoles en Santé » peut être réalisée en forgeant des partenariats impliquant la maison, l'école et la communauté.

Un des faits saillants de cette année a été le forum Health-Talk de la CSEM. Cet événement qui a été tenu au printemps a été axé sur les tactiques utilisées par l'industrie du tabac pour attirer les jeunes et les inciter à fumer. Le moment choisi coïncidait avec les révisions de la Loi 112 (Loi sur le tabac du Québec) et l'expiration du Règlement sur le transfert canadien en matière de santé et de services. Le forum de la CSEM a cherché à créer une occasion pour les élèves de se réunir et de partager leurs préoccupations au sujet des tactiques de l'industrie du tabac et de la façon dont ils en étaient affectés. Le programme a fait l'objet d'un partenariat avec la CSEM, la Direction de santé publique et la Coalition Québécoise sur le tabac et la santé.

OBJECTIF 2.4

METTRE EN ŒUVRE UN PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENTAL À L'ÉCHELLE DE LA COMMISSION

Comité du Plan Vert

Pour la quatrième année consécutive, la CSEM a accordé des prix verts et des subventions à diverses écoles totalisant 24,870. \$

Le Comité du Plan Vert de la CSEM a reçu et examiné un grand nombre de soumissions qui reflétaient le Plan d'action vert de diverses écoles. Le but est d'aider les écoles, les centres et le centre administratif à mettre en œuvre et financer de futures initiatives environnementales émanant de leurs plans d'action.

Des prix verts de 1,000 \$ ont été décernés à l'école primaire Willingdon de NDG pour la plantation de jardins communautaires d'aliments (Pilier 3), au collège Vincent Massey de Rosemont pour la création d'un jardin communautaire du souvenir (Pilier 2) et à l'école secondaire James Lyng de Saint-Henri qui a aussi reçu un prix supplémentaire de 1,000 \$ en reconnaissance de son projet Rooting our Education qui a été la plantation d'un espace éducatif ainsi que l'installation d'un jardin d'agriculture urbaine (Pilier 1).

Des subventions de la catégorie Chêne de 3,000 \$ ont été octroyées à l'école primaire Parkdale de Saint-Laurent pour l'Arboretum de Parkdale, à l'école primaire Edinburgh de Montréal-Ouest pour le Jardin d'Éden d'Edinburgh, à l'école secondaire James Lyng de Saint-Henri pour son Initiative d'Éducation du cycle de vie et à l'école primaire Willingdon de NDG pour son plan de création des Jardins d'aliments Willingdon.

Des subventions de la catégorie Érable de 2,000 \$ ont été octroyées à l'école secondaire John F. Kennedy de Saint-Michel pour le plan de son Équipe Verte et à l'Académie Royal West de Montréal-Ouest pour son plan d'Énergie durable en classe.

En outre, toujours dans la catégorie Érable, l'école primaire Michelangelo de Rivière-des-Prairies a reçu 1,200 \$ pour son jardin existant et son plan d'expansion, tandis que l'école primaire Edward Murphy de Hochelaga-Maisonneuve a reçu 1,300 \$ pour créer un jardin dans le cadre de son plan d'écologisation et de jardinage.

Des subventions dans la catégorie Saule ont été accordées à l'école primaire Sinclair Laird de Parc-Extension (610 \$) pour la création du Jardin de fleurs de Sinclair Laird et à l'école primaire Dalkeith d'Anjou (760 \$) pour son projet de jardin comestible. L'école secondaire du premier cycle John Paul I de Saint-Léonard a reçu une subvention de 1,000 \$ pour son plan d'augmentation du transport écologique et l'équipe d'art vert du Collège Vincent Massey



de Rosemont a reçu 1,000 \$ pour ses efforts d'éduquer les jeunes à des choix de styles de vie saine.

« La CSEM voudrait féliciter toutes les écoles qui continuent à démontrer leur dévouement et leurs habiletés créatrices visant à entretenir une sensibilisation environnementale » a déclaré la présidente de la CSEM, Angela Mancini.

Ressources matérielles

Le conseil des commissaires de la CSEM a octroyé un contrat de 24.6 millions \$ à Énergère pour un plan majeur de rénovation et d'amélioration de l'efficacité énergétique de 17 écoles et centres. Ce projet consiste, entre autres mesures, à moderniser l'équipement à l'aide de la technologie aérothermique et à ajouter plus de points de contrôle pour améliorer le confort du personnel et des élèves. Dès que le projet sera terminé, les 17 bâtiments réaliseront une réduction de 50 pour cent en consommation d'énergie et une réduction de 72 pour cent d'émissions de gaz à effet de serre. L'éclairage des corridors, cages d'escaliers et des classes sera converti de fluorescent à la technologie LED qui économisera de l'énergie, durera plus longtemps et simplifiera l'entretien tout en maintenant ou en améliorant les niveaux d'éclairage. Des économies de plus d'un million de dollars par an sont prévues dès que toutes les mesures seront mises en place.



Bureaux des divisions

Toutes les écoles, de leur propre initiative, ont élaboré des plans d'environnement vert et mis en œuvre des interventions et des objectifs reliés aux priorités fixées par les élèves et le personnel. Les bureaux des divisions ont appuyé les initiatives et ont félicité les écoles quand elles ont reçu des subventions ou des prix.

OBJECTIF 3.1

RECONNAÎTRE LA CONTRIBUTION ET UTILISER L'EXPERTISE DE TOUT LE PERSONNEL

Services de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle

Le personnel de soutien a été encouragé à participer à des ateliers, dont Charlemagne, une base de données de dossiers d'élèves, accessible par Internet et maintenue par le MEESR. Les contributions du comité de perfectionne-

ment professionnel aux enseignants ont été augmentées.

Bureaux des divisions

Toutes les réunions mensuelles des divisions ont été conçues avec un élément de perfectionnement professionnel. Les bureaux des divisions ont organisé des ateliers à l'intention des directions d'école portant sur des sujets pertinents à leurs tâches journalières dont la finance, les relations de travail, la Loi sur l'instruction publique et la préparation aux urgences, à l'aide de l'expertise disponible au sein de la CSEM. Les bureaux des divisions ont aussi travaillé à améliorer la communication entre les départements afin d'offrir un meilleur service aux écoles.

Service des technologies de l'information (STI)

Le STI a complété plusieurs grandes mises à jour d'infrastructure, jetant ainsi la base qui permettra à la CSEM d'intégrer pleinement et facilement les technologies éducatives du 21^{ème} siècle. Celles-ci ont inclut une expansion décuplée de liens de réseaux, la mise à niveau du Wi-Fi pour permettre une mise en œuvre à l'échelle du réseau de l'AVEC (Apportez votre équipement personnel de communication) au niveau de l'école et un remaniement complet du système téléphonique afin de créer un environnement unifié de communications qui vise à simplifier les communications internes et externes.

Afin d'améliorer encore mieux les niveaux de services de soutien, tout en tenant compte des contraintes budgétaires, un nouveau système de gestion d'environnement a été mis en place. Ceci permet au personnel de soutien de mettre facilement les ordinateurs à travers notre réseau à partir d'un site central, libérant ainsi les techniciens qui se concentreront à appuyer de nouvelles initiatives critiques dans les écoles et les centres, et passeront moins de temps aux activités de mise à jour trop longues.

Dans le cadre des activités en cours visant à passer au numérique, le système eDocs a évolué au nouveau Portail



de ressources d'entreprises (ePortal). Ceci à rassemblé toutes les ressources informatiques de la CSEM simplifiant, pour tous les intervenants, l'accès à ces ressources.

Services aux élèves

Le Centre d'excellence pour le développement orthophonique, opéré par la CSEM, fait partie du Service d'éducation inclusive (SEI) qui est un service provincial conçu pour offrir le soutien et l'expertise au secteur anglophone pour l'organisation de programmes et l'enseignement adapté aux élèves aux besoins particuliers. Le SEI est financé et mandaté par le MEESR. Au cours de l'année, le Centre d'excellence a eu son colloque annuel de deux jours à l'intention des orthophonistes, des enseignants-ressources et d'autres professionnels à l'hôtel Marriott de Montréal.

Les Services aux élèves continuent à offrir un « Camp d'été de langage » de deux semaines, conçu pour offrir une stimulation intensive de langage aux élèves de la CSEM ayant des difficultés de langage et qui sont à risque d'éprouver des difficultés académiques à cause d'un retard de développement du langage. Les élèves de cette catégorie de l'est de Montréal sont une clientèle principale ciblée étant donné l'insuffisance de services en anglais disponibles dans cette partie de la ville. Le personnel du Camp d'été est constitué d'orthophonistes de la CSEM.

Centre de ressources pour la santé mentale (CRSM)

Le CRSM est composé d'une équipe multidisciplinaire qui inclut une variété de professionnels de la CSEM (psychologues, conseillers d'orientation, etc.) dont le but principal est d'aborder les besoins en santé mentale de la communauté de la CSEM. Ses fonctions ont inclus la distribution continue d'information et la tenue d'un rôle consultatif au sein de la communauté de la CSEM en matière de questions de santé mentale allant de la psychose à l'intimidation à la blessure non suicidaire au maintien d'une santé mentale positive. Le CRSM fait actuellement partie du Groupe de travail sur les collectivités résilientes organisé par AMI-Québec, qui inclut des membres de diverses organisations, dont l'Université McGill, la Commission scolaire Lester B. Pearson et d'autres représentants communautaires. L'objectif est de déterminer une méthode faisable, efficace et durable dans le cadre du programme d'études pour inculquer la résilience chez les enfants et les adolescents. Le CRSM a offert une formation attentionnée au personnel des Services aux élèves et a aussi mis à l'essai un programme axé sur l'attention aux élèves dans quelques écoles. En outre, la Semaine de sensibilisation à la santé mentale a été tenue durant la première semaine de mai pour promouvoir la sensibilisation à la santé mentale au sein de la communauté de la CSEM et dont le point saillant a été une causerie du Dr Sydney Miller, psychologue, qui a mis l'accent sur l'importance des liens sociaux.

D'autres exemples ont inclus le bulletin de nouvelles « Connections » (exposé général de plusieurs initiatives couronnées de succès prises en collaboration avec les écoles et des partenaires externes au sujet de services de santé et sociaux), Spirit Quest (un évènement inspiré du programme de télévision Amazing Race mais visant à développer encore plus la sensibilisation spirituelle de la part des élèves), l'éducation sexuelle et un programme de jardinage avec des écoles spécifiques.

Service des ressources matérielles

Un projet pilote a été mis en œuvre par le biais d'une demande informatisée provenant de quelques écoles. Les résultats n'ont pas été jugés satisfaisants et une nouvelle procédure sera examinée en 2015-2016.

OBJECTIF 3.2.

ENTREtenir UNE CULTURE DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

Service des ressources humaines

Le Service des ressources humaines a entamé la révision de ses trois politiques locales de groupes de gestion en commençant par l'Association des cadres scolaires de Montréal (ACSM). Celle-ci est toujours en cours.

La directrice du Service des ressources humaines a tenu un atelier d'une demi-journée portant sur le cadre des compétences pour toutes les directions du centre administratif.



De courtes sessions d'information sur divers sujets reliés à la gestion des employés ont été offertes aux directions d'écoles et de centres.

L'équipe des ressources humaines qui supervise le dossier des enseignants a organisé des ateliers dans les écoles portant sur le nouveau rapport d'inscriptions automatisé. L'équipe a aussi commencé son travail d'automatisation du rapport de tâches de travail des enseignants du primaire.

Le technicien en prévention de la santé et de la sécurité a collaboré avec les membres des Services aux élèves durant la Semaine de sensibilisation à la santé mentale.

L'équipe de la santé et de la sécurité a assisté à plusieurs ateliers et sessions de perfectionnement professionnel dont :

- Le Grand RDV CSST
- Le P'tit RDV CSST
- Santé mentale : des stratégies pour soutenir votre entreprise (Morneau Shepell FGI)
- Inspection des bâtiments et des lieux de travail (Clinique de médecine industrielle préventive du Québec)
- Rencontre sur l'assiduité et la santé et la sécurité du travail (FCSQ) (novembre et mai)
- Autres ateliers avec le CPNCA

Le Service des ressources humaines a organisé une session d'information au sujet de « la bonne gestion financière » pour tous les employés de la Commission. Cet atelier, tenu en soirée, visait les personnes qui avaient déjà exprimé l'intention de prendre leur retraite ou qui aspirent à le faire dans les années à venir.

En partenariat avec l'Association provinciale des enseignantes et des enseignants du Québec (APEEQ) et l'Association des enseignantes et des enseignants de Montréal (AEEM), le Service des ressources humaines a organisé une session d'information à l'intention de tous les enseignants actuellement en « invalidité à long terme ». Le but de

la session était d'offrir aux enseignants des directives et de l'information au sujet de leur régime de retraite et au sujet des retraites des retraités.

Le Service des ressources humaines a aussi tenu une session d'information à l'intention des nouvelles directions d'école qui avait pour but de leur donner des informations clés au sujet de tous les aspects des services qui leur sont disponibles par l'entremise du Service des ressources humaines.



La directrice responsable du dossier PERCOS a offert à ses collègues du Service des ressources humaines et des Services financiers une session d'une demie-journée axée sur l'efficacité et l'amélioration des pratiques.

L'équipe de la santé et de la sécurité a rencontré tous les nouveaux employés des Services de garde pour discuter de la sécurité et de la prévention.

Le Service des ressources humaines a aussi continué à collaborer avec divers intervenants et partenaires pour promouvoir des activités de perfectionnement professionnel incluant :

- Collaboration avec le comité SORT (Support our Rookie Teachers) dans ses efforts d'accueillir, accompagner et suivre les nouveaux enseignants. À cet effet, le comité SORT a tenu une série d'ateliers d'information pour les nouveaux enseignants et leurs mentors;
- Perfectionnement professionnel offert à tous les concierges;
- Afin de mieux soutenir les directions d'école, l'équipe des ressources humaines, responsable du dossier des enseignants, a organisé des cliniques de soutien pratique offrant des conseils en matière d'inscriptions d'élèves;
- En collaboration avec le directeur général adjoint-administration, la directrice du Service des ressources humaines a mené un programme de mentorat offert aux nouveaux administrateurs;
- Le Service des ressources humaines a organisé, en collaboration avec l'Association des cadres scolaires de Montréal (ACSM), deux sessions d'information : l'une pour les enseignants et les professionnels qui aspirent à un poste de direction et l'autre pour les cadres scolaires nouvellement nommés ou en début de carrière.

Services aux élèves

Réunions de bassins

Les réunions de bassins CSSS/CSEM s'adressaient aux administrateurs et professionnels dans le but de rehausser leurs habiletés/connaissances relatives à la structure du MEESR/MSSS et l'accès aux services pour la santé et le mieux-être des élèves. Ces réunions sont généralement tenues deux à trois fois par an pour chaque CSSS; cepen-

nant, en vue de la restructuration du réseau de la Santé et des Services sociaux, il n'y a eu que six réunions de bassins tenues au cours de l'année scolaire 2014-2015.

KIDS (Key Information Data System)

Les professionnels des Services aux élèves ont tous été formés à l'utilisation de KIDS qui implique l'utilisation de dossiers numériques donnant un accès plus rapide à l'information, à une communication améliorée entre professionnels, à un travail d'équipe renforcé et à un processus de validation significativement amélioré. Près de 700 dossiers d'élèves ont maintenant été téléchargés à KIDS avec pour effet un niveau élevé de satisfaction exprimé par les professionnels au sujet de la valeur de cette initiative innovatrice. Microsoft conclut actuellement une entente de partenariat avec la CSEM qui élèvera la réputation de KIDS à une échelle globale.

Intervention de prévention de crise (IPC)

Le personnel de la CSEM a été formé sur la façon de prévenir un comportement destructeur en communiquant respectueusement avec les individus avec une préoccupation constante pour leur bien-être. IPC est un système holistique de gestion du comportement basé sur la philosophie d'offrir la meilleure attention, bien-être, sécurité pour le personnel et les personnes à sa charge, même durant les moments les plus violents.

Auto-exploitation juvénile

Noni Classen du Centre canadien de protection de l'enfance a offert un atelier portant sur le sujet de l'auto-exploitation juvénile destiné aux directions d'école, aux professionnels et aux enseignants. La CSEM a été la première commission scolaire du Québec à organiser un atelier avec cet organisme.

Programme de prévention « Au-delà de la souffrance »

La Croix Rouge Canadienne a offert une session de perfectionnement professionnel de deux jours qui regroupait des animateurs de vie spirituelle, des conseillers d'orientation, des enseignants et des éducateurs. La formation de deux jours a couvert les bases de l'intimidation et du harcèlement tout en donnant des occasions de discussion et de partage des meilleures pratiques. Cette formation a offert une plate-forme du meilleur engagement des jeunes en les formant à devenir des agents de changement au sein de leurs écoles respectives.

D'autres programmes incluaient la compréhension des jeunes transgenres, la formation de la conscience et l'auto-mutilation non suicidaire. Le groupe Neufeld de communauté professionnelle d'apprentissage des professionnels des Services aux élèves concentrés sur le paradigme du développement, basé sur l'attachement de Neufeld, la formation du personnel en matière de protection de la jeunesse, la formation d'enseignants-ressources et d'éducateurs, la compréhension de l'autisme, la formation relative au PSII (Plan de Services Individualisés et Intersectoriels), le programme de formation à la lutte contre le tabagisme, la compréhension du premier épisode de psychose, la Loi 25, formation en Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH).

DÉVELOPPER ET ENTRETENIR DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES ET DES PARTENARIATS ACTIFS

OBJECTIF 4.1

STRATÉGIES DE COMMUNICATION EFFICACE AVEC LA COMMUNAUTÉ EN GÉNÉRAL

Division des communications et du marketing

En sus de produire une vaste gamme de publications, la CSEM a, à nouveau, affecté un graphiste au travail spécifique de la conception des sites Web d'écoles ainsi qu'une personne qui a contribué au contenu Web, aux communiqués de presse et à la production de vidéos. Une conférence de presse bien fréquentée a eu lieu en janvier à l'école primaire Parkdale pour présenter une nouvelle initiative anti-intimidation intitulée KINDERgarten. L'annonce a été faite à la veille de la Semaine des inscriptions à la maternelle et a été présentée comme une autre raison pour laquelle les parents devraient choisir la CSEM.

La CSEM a placé ses annonces traditionnelles dans les journaux, à la télévision et à la radio, quelques-unes appuyées par des commanditaires corporatifs. Twitter est demeuré une option populaire en termes de communication avec la communauté en général. Une série d'annonces télévisées faisant la promotion des Portes Ouvertes des écoles secondaires a été présentée sur CTV.

OBJECTIF 4.2

4.2.1. AUGMENTER LES COMMANDITES D'ORGANISMES EXTERNES

Services de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle

Des partenariats entre centres d'éducation aux adultes et de formation professionnelle et des douzaines de réseaux d'affaires et d'organismes communautaires ont été maintenus, dont celui avec le Conseil communautaire de NDG (Shadd), R.E.S.O. (Centre d'éducation aux adultes James Lyng) La Maison St. Columba (Centre d'éducation aux adultes Marymount). Un lien a été établi avec Studio Sans Limites, un organisme qui dessert les adultes autistes. Ce partenariat opère à partir du Centre d'éducation aux adultes James Lyng. Deux nouveaux programmes de santé « Assistance technique en pharmacie » et « Assistance à la personne en établissement de santé » ont été introduits au Centre Shadd d'études commerciales et de santé et des liens sont maintenant établis entre les hôpitaux et les réseaux de soins de santé.

Bureaux des divisions

Les partenariats externes ont été très importants pour l'offre de services nécessaires dans le contexte de compressions budgétaires pour une commission qui est affectée financièrement par la diminution des effectifs et des réductions monétaires afférentes. En général, les divisions ont entretenu des partenariats avec des organismes externes, dont le Centre Leonardo Da Vinci, la Persévérance scolaire dans l'est et l'ouest de la ville, Buro Vision, le Service de police de Montréal, CAPS-1 (Partenariat International), Blue Metropolis, le YMCA (programme alternatif de suspension), le réseau des centres de santé et de services sociaux (CSSS), le Centre de la famille Batshaw et le Réseau Réussite Montréal.

En outre, un partenariat a été établi avec l'Université Concordia par lequel quelques écoles de la CSEM reçoivent l'aide d'étudiants qui, à leur tour, obtiennent des crédits pour leurs contributions. Les écoles offrant le Parcours de formation axée sur le travail (PFAT) et les programmes semi-spécialisés ont été soutenues par la création de liens

avec des entreprises externes aux fins de stages qui sont nécessaires pour les élèves de ces programmes.

Services aux élèves

Classe SEEDS (Strengthening the Educational and Emotional Development of Students)

Les classes SEEDS sont un système de classe qui a été développé pour être un programme d'intervention précoce pour les élèves à risque présentant de graves difficultés sociales, émotives et de comportement qui interfèrent avec leur apprentissage, leur intégration sociale et leur capacité de fonctionner dans une classe ordinaire. Ce programme visait à offrir à ces élèves fragiles un environnement hautement structuré et attentionné où ils peuvent apprendre des stratégies spécifiques pour autoréguler leurs émotions, apprendre des habiletés sociales efficaces et atteindre leur potentiel académique. Les classes SEEDS ont été créées pour répondre aux besoins des élèves qui ont souffert de traumatisme dans leurs vies et ont besoin d'une approche attentionnée intensive. Le groupe principal visé a été celui des élèves de la maternelle et de la première année. Les partenariats ont regroupé des professionnels des Services aux élèves, des travailleurs sociaux des CSSS et du personnel d'hôpital.

Programme de stage

Le programme d'exploration de carrières, qui est dispensé en collaboration avec plusieurs entreprises et organismes externes, a été conçu pour offrir aux élèves du secondaire IV et V l'occasion d'explorer un domaine d'intérêt (ex :loi) en milieu de travail.

Le programme Connaissance de l'hôpital a donné l'occasion aux élèves du secondaire V d'observer et d'aider le personnel médical dans un environnement de grand hôpital (Hôpital général juif) afin d'explorer une carrière en médecine. Ce programme, qui est hautement apprécié par les élèves, en est à sa 40ème année d'existence et il a été élaboré en partenariat avec les Auxiliaires de l'Hôpital général juif, une équipe de bénévoles ainsi que de personnel médical engagé à servir les besoins de prises de décisions de carrière des élèves.

Foire de carrières

Un effort collaboratif impliquant les Services aux élèves, les Services de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle, les directions d'école, les professionnels et les enseignants en collaboration avec des partenaires externes. La Foire de carrières offre aux élèves du secondaire V et de l'éducation aux adultes une exposition à diverses occasions de formation professionnelle qui leur sont disponibles dans la région du Grand Montréal.

Autres exemples

L'unité de santé des adolescents Herzl, le Pavillon Foster, le Centre de ressources de la communauté noire, AMI-Québec, REISA (Réseau de l'est de l'île pour les services en anglais) la Direction de santé Publique, la Croix Rouge, MADD (Mothers Against Drunk Driving), Maison Jean Lapointe, Partenaires pour la vie et Agence OMETZ.

Communications et marketing

La CSEM a négocié des ententes de commandites pour les Foires de carrières du printemps et de l'automne, la Soirée d'appréciation des bénévoles et la campagne de publicité des inscriptions au primaire. En outre, des campagnes de publicité ont été entreprises avec Global TV, CTV Montréal et 92.5 The Beat FM.

Code d'éthique et de déontologie

Conformément aux exigences de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires a adopté un code d'éthique et de déontologie. La commissaire à l'éthique est Maître Michèle St-Onge et Maître Pierre Chagnon est le suppléant. En 2014-2015, une plainte a été déposée tandis qu'une plainte en cours, remontant à 2011, a été rejetée. Les détails complets du Règlement no 3, Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil des commissaires, se trouvent au site Web de la CSEM à la section gouvernance.

Protecteur de l'élève

En 2014-2015, aucune plainte relative à une décision retenue ou révisée par le conseil des commissaires ou ayant atteint le niveau de décision finale par les cadres supérieurs de la Commission, n'a été transmise au Protecteur de l'élève. Le personnel de l'école a résolu toutes les autres questions qui ont été portées à l'attention du Protecteur de l'élève ou le plaignant ne les a pas poursuivies. Il n'y a pas eu de rapports d'intimidation soumis au Protecteur de l'élève.

Date de la plainte	Date de la recommandation ou décision	Infractions alléguées	Pénalités imposées
1. 9 juin 2008 2. 25 juin 2008	10 juillet 2013	Articles 5.3 et 5.4 du Code d'éthique	1. mmandation : Réprimandes 2. Recommandation : Aucune intervention n'est justifiée
7 janvier 2013	26 août 2013	cles 5.2, 5.3 et 5.4 du Code d'éthique	Recommandation : Réprimande
14 février 2012	7 avril 2014	Articles 161, 176.1 and 177.1 de la Loi sur l'instruction publique et les politiques de la CSEM désignées comme SG-9 et SG-10	Recommandation : Plainte rejetée
23 septembre 2009	30 juin 2014	Articles 5.2, 5.3 et 5.4 du Code d'éthique	Recommandation : Plainte rejetée
6 février 2013	30 juin 2014	Articles 5.2, 5.3 et 5.4 du Code d'éthique	Recommandation : Suspension d'un (1) mois de toutes les attributions et fonctions de commissaire, à l'exception du droit de participer aux réunions publiques du conseil des commissaires
29 octobre 2013	30 juin 2014	Articles 5.1.2, 5.1.3, 5.1.4 du Code d'éthique Règlement no 3 (Résolution #13-04-24-7.1)	Décision : Suspension d'une (1) semaine de toutes les attributions et fonctions de commissaire, à l'exception de participer et de voter à l'exception de participer et de voter aux réunions publiques du conseil des commissaires
10 février 2014	30 juin 2014	Articles 5.1.2, 5.1.3, 5.1.4 du Code d'éthique Règlement no 3 (Résolution #13-04-24-7.1)	Décision : Rappel à l'ordre

Me Michèle St-Onge
Commissaire à l'éthique pour la Commission
scolaire English Montréal
28 novembre 2014

Le code d'éthique et de déontologie
applicable aux commissaires est accessible
au public sur le site web de la Commission au
www.emsb.qc.ca

Inscriptions

ÉCOLES PRIMAIRES	DIRECTEUR (TRICE)	PLACES- ÉLÈVES	NO. D'ENSEIGNANT(E)S
Bancroft	Mme Dorothy Ostrowicz	260	15,82
Carlyle	Mme Anna Maria Borsellino.....	237	18
Cedarcrest	Mme Nadia Sammarco.....	305	25
Coronation.....	Mme Joanna Genevezos.....	213	18,82
Dalkeith	M. John Wright	135	11,80
Dante	Mme Daniela Lattanzio.....	375.....	23,41
Dunrae Gardens.....	Mme Darlene Kehyayan	388	24,40
East Hill	Mme Myrienne Lusignan	545	30,36
Edinburgh.....	Mme Sonia Marotta (interim).....	369	20,20
Edward Murphy	Mme Franca Cristiano	217	20,55
Elizabeth Ballantyne	M. Otis Delaney (interim).....	221	18,93
FACE	M. Frederic Boudreault (D.A.).....	185	12,63
Gardenview	Mme Evelyne Alfonsi.....	796	44,72
Général Vanier	M. Joseph Schembri	190.....	14,41
Gerald McShane	Mme Nancy Richer.....	217	15,78
Hampstead	MmeHilda Hackyaner (interim).....	181.....	20,68
Honoré Mercier.....	Mme Donna Manos	462.....	28,41
Académie John Caboto.....	Mme Lucy Buscemi.....	177	11,91
Académie Leonardo Da Vinci	M. Michael Talevi	508.....	28,41
Merton	Mme Raizel Candib.....	274.....	17,83
Michelangelo International.....	Ms. Anna Della Rocca.....	364	22,47
Nesbitt.....	Mme Elena Zervas.....	363	29,31
Our Lady of Pompei.....	M. Steven Rebelo	219	15,78
Parkdale	Mme Marylene Perron.....	349	32
Pierre de Coubertin.....	Mme Ida Pisano	518	30,34
Pierre Elliott Trudeau.....	Mme Anna Sanalidro	294	19,45
Roslyn.....	M. Nicholas Katalifos.....	577.....	30,80
Royal Vale.....	Mme Nathalie Lacroix-Maillette.....	435	22,52
Sinclair Laird	M. Marco Gagghiardi	195	18,27
St. Dorothy	Mme Sandra Léveillé	161.....	11,80
St. Gabriel.....	M. Jim Daskalakis.....	171.....	14,92
St. Monica	Mme Irini Margetis	237	13,90
St. Raphael	Mme Gail Callender	26.....	6,12
Westmount Park	M. Robert Di Marco.....	495	35,33
Willingdon	Mme Susie Douranos.....	453	22,83
	TOTAL	11 112	745,16

ÉCOLES SECONDAIRES

	DIRECTEUR (TRICE)	PLACES- ÉLÈVES	NO. D'ENSEIGNANT(E)S
FACE	M. Frederic Boudreault (D.A.)	145	10,30
James Lyng	M. Derreck Cauchi	182	16,75
John F. Kennedy	M. Joseph Vitantonio	321	23
John Grant	M. James Fequet	98	14,50
John Paul I	Mme Liboria Amato	468	31
Académie Lauren Hill	M. Claude Dansereau	1 272	75,20
Laurier Macdonald	M. Luigi Santamaria	808	47,25
Lester B. Pearson	Mme Pelagia Nickoletopoulos	1 0307	61,50
Académie Marymount	Mme Elizabeth Lagodich (interim)	409	23,30
M.I.N.D.	Mme Dorothy Ostrowicz	43	5
L.I.N.K.S.	M. James Fequet	64	8,50
Rosemont	Mme Demetra Droutsas	364	22
Royal Vale	Mme Nathalie Lacroix-Maillette	285	16,06
Académie Royal West	M. Tony Pita	881	46,70
Vincent Massey Collegiate	M. John Pevec	802	43,35
Westmount	M. Michael Cristofaro	841	50,50
TOTAL	TOTAL	8 013	494,91

ÉCOLES INNOVATRICES

	DIRECTEUR (TRICE)	PLACES- ÉLÈVES	NO. D'ENSEIGNANT(E)S
Focus	Mme Tya Collins ❄️ ♦️	13	4
Options I	M. John Devlin ❄️ ♦️	20	3
Options II	M. Pasquale Pietrantonio ❄️ ♦️	42	6
Outreach	M. Konstantinos Dafniotis ❄️ ♦️	34	3
Perspectives I	Mme Barbara White ❄️ ♦️	36	5
Perspectives II	Mme Lorena D'Allessandro ❄️ ♦️	57	6
Programme Mile End	Mme Jessica Hand ❄️ ♦️	42	4
Venture	Mme. Halina Waverchuck ❄️ ♦️	15	3
Vézina	Mme Sharon Wurst ❄️ ♦️	21	5
	TOTAL	280	39

❄️ DIRECTEUR : M. CRAIG OLENIK (INTERIM)
 DIRECTRICE: MME PINA BENVENUTO-RIZZI
 ❄️ DIRECTRICE: MS. GAIL CALLENDER
 ♦️ RESPONSABLE

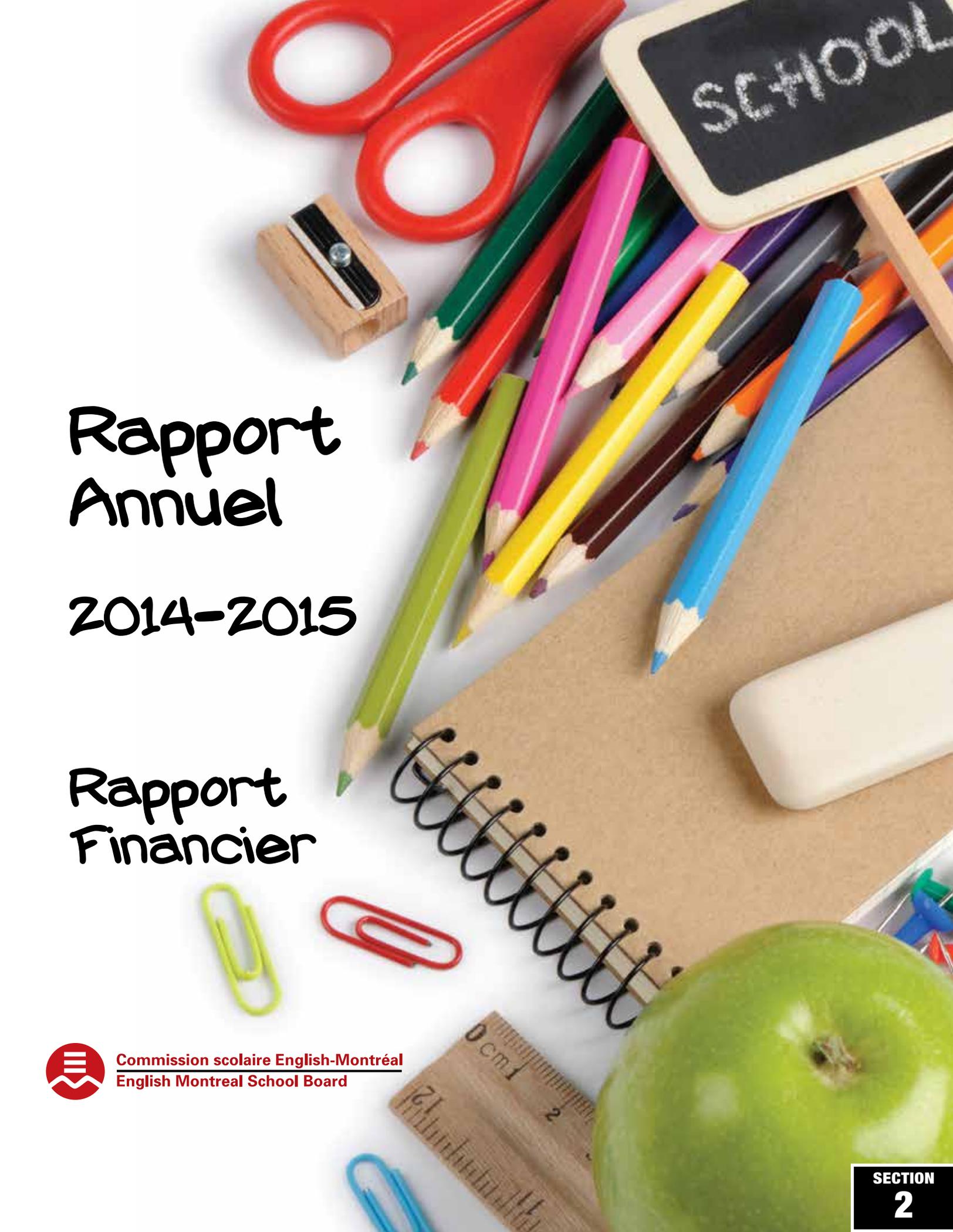
ÉDUCATION DES ADULTES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

	DIRECTEUR (TRICE)	PLACES-ÉLÈVES	ETPS
Centre des adultes Galileo	Mme Martina Schiavone	1 980	509
Centre des adultes du High School of Montreal	M. Bernard Fagan	3 814	889
Centre des adultes James Lyng	Mme Angela Spagnolo	2 289	650
Centre d'études commerciales John F. Kennedy	M. Rick David	1 726	455
Centre de formation professionnelle Laurier Macdonald	M. Lino Buttino	533	324
Centre des adultes Marymount	M. Jacques Monfette	2 362	778
Centre de technologie Rosemont... Centre d'études	M. Harry Michalopoulos	1 509	9271
commerciales Shadd	Mme Silvana Crigna	3 018	1 090
Centre des adultes Saint-Laurent... Centre des adultes St. Pius X	Mme Marysa Barassi	2 089	685
	Mme Alice Sideropoulos	2 367	893
	TOTAL	21 687	7 200

ÉCOLES DES AFFAIRES SOCIALES

	DIRECTEUR (TRICE)	PLACES-ÉLÈVES	NO. D'ENSEIGNANT(E)S
Cité des Prairies	M. Tim Hogan ❄️ ◆	12	2,00
École secondaire Elizabeth	Mme Louise Chalouh ❄️ ◆	18	2,30
Centre Mackay	Mme Patrizia Ciccarelli	149	27,20
Hôpital de Montréal pour enfants	M. Daniel Novak ❄️ ◆	12	2,00
École Mountainview	M. Alain Turgeon ❄️ ◆	29	6,00
École Philip E. Layton	Mme Patrizia Ciccarelli	45	16,40
Sir Mortimer B. Davis	Mme Judith Labow Wugalter ❄️ ◆	52	7,80
Batshaw	Mme Beth Coviensky / Mme Eva Feil	20	2,00
Centre Jeanne Sauvé		9	0
Hôpital Shriners		8	1
Marie-Enfants		2	0
Hôpital Ste-Justine		3	0
	TOTAL	374	66,70

❄️ DIRECTEUR : M. NICK STAMIRIS
 ❄️ DIRECTEUR : M. ROBERT DI MARCO
 ◆ RESPONSABLE



Rapport Annuel

2014-2015

Rapport Financier



Commission scolaire English-Montréal
English Montreal School Board

**Commission scolaire
English-Montréal**

**États financiers
au 30 juin 2015**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
État de la situation financière	4
État des résultats	5
État des surplus accumulés	6
État de la variation de la dette nette	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 18
Renseignements supplémentaires	19 - 20

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil des commissaires de
Commission scolaire English-Montréal

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission scolaire English-Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2015 et l'état des résultats, l'état des surplus accumulés, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du

caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission scolaire English-Montréal au 30 juin 2015 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 1^{er} octobre 2015

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A117472

Commission scolaire English-Montréal

État de la situation financière

au 30 juin 2015

	2015	2014
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	4 688 698	4 061 489
Placements temporaires	29 807	
Subvention de fonctionnement à recevoir (note 5)	35 277 413	44 620 573
Subventions à recevoir – immobilisations corporelles	31 893	31 893
Subvention à recevoir – financement	80 340 174	81 086 643
Débiteurs (note 6)	12 756 059	6 601 197
Stocks destinés à la revente	133 835	143 350
Placements en obligations corporatives, 1,85 % à 4,25 % (2,00 % à 4,25 % en 2014), échéant entre 2015 et 2032	414 569	359 803
	<u>133 672 448</u>	<u>136 904 948</u>
PASSIFS		
Créditeurs et frais courus à payer (note 7)	44 194 349	30 810 222
Contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	1 731 962	1 650 024
Revenus reportés	7 733 530	3 493 251
Provision pour avantages sociaux futurs (note 9)	17 810 742	18 492 025
Passif environnemental	4 967 865	5 109 298
Autres passifs (note 10)	165 263 481	174 951 813
	<u>241 701 929</u>	<u>234 506 633</u>
	<u>(108 029 481)</u>	<u>(97 601 685)</u>
DETTE NETTE		
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 11)	157 653 471	141 733 132
Stocks de fournitures	511 550	696 408
Frais payés d'avance	267 964	279 515
	<u>158 432 985</u>	<u>142 709 055</u>
	<u>50 403 504</u>	<u>45 107 370</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire English-Montréal

État des résultats

pour l'exercice terminé le 30 juin 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Revenus		
Subventions de fonctionnement du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et la Recherche (MEESR)	198 855 396	192 974 240
Autres subventions et contributions	1 243 096	1 310 243
Taxe scolaire	58 751 697	58 648 301
Droits de scolarité et droits facturés relatifs à un cours	8 223 345	6 047 464
Ventes de biens et services	17 371 297	16 428 725
Autres revenus	14 778 725	12 394 849
	<u>299 223 556</u>	<u>287 803 822</u>
Dépenses		
Activités d'enseignement et de formation	146 872 654	140 095 634
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	63 903 824	61 785 052
Services d'appoint	21 622 053	21 478 847
Activités administratives	14 809 313	14 712 430
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	33 526 450	31 305 626
Activités connexes	13 874 411	12 359 972
Dépenses liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	(681 283)	738 067
	<u>293 927 422</u>	<u>282 475 628</u>
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	<u>5 296 134</u>	<u>5 328 194</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire English-Montréal

État des surplus accumulés

pour l'exercice terminé le 30 juin 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Surplus accumulés au début	45 107 370	39 779 176
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	5 296 134	5 328 194
Surplus accumulés à la fin	<u>50 403 504</u>	<u>45 107 370</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire English-Montréal

État de la variation de la dette nette

pour l'exercice terminé le 30 juin 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Dettes nettes au début	<u>(97 601 685)</u>	<u>(97 279 054)</u>
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	<u>5 296 134</u>	<u>5 328 194</u>
Variations dues aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(25 105 264)	(13 773 555)
Acquisition d'immobilisations corporelles d'une entité du périmètre comptable		(1 062 390)
Amortissement des immobilisations corporelles	9 184 925	8 629 443
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		643 906
	<u>(15 920 339)</u>	<u>(5 562 596)</u>
Variation due aux frais payés d'avance et aux stocks	<u>196 409</u>	<u>(88 229)</u>
Augmentation de la dette nette	<u>(10 427 796)</u>	<u>(322 631)</u>
Dettes nettes à la fin	<u>(108 029 481)</u>	<u>(97 601 685)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire English-Montréal

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 30 juin 2015

	2015	2014
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	5 296 134	5 328 194
Éléments hors caisse		
Provision pour avantages sociaux futurs	(681 283)	738 067
Frais payés d'avance et stocks de fournitures	196 409	(88 229)
Amortissement des contributions reportées – immobilisations corporelles	81 937	(90 452)
Amortissement des immobilisations corporelles	9 184 925	8 629 443
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement	5 925 168	(1 687 517)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>20 003 290</u>	<u>12 829 506</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(19 346 274)	(12 311 033)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		643 906
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(19 346 274)</u>	<u>(11 667 127)</u>
Augmentation nette de la trésorerie	657 016	1 162 379
Trésorerie au début	<u>4 061 489</u>	<u>2 899 110</u>
Trésorerie à la fin	<u><u>4 718 505</u></u>	<u><u>4 061 489</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2015

1 - STATUTS

La Commission scolaire est constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 284 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3).

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la commission scolaire sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la Commission scolaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses qui ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des dépenses de la période présentée dans les états financiers. Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, tels que la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs ou encore le passif environnemental. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Commission scolaire consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires de moins de trois mois.

Actifs financiers

Les placements temporaires sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur de marché.

Les débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir, sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est imputée aux dépenses.

Les stocks destinés à la vente sont évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant établi selon la méthode du coût moyen.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt et sont présentés en réduction de la quote-part des dettes à long terme émises par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal (CGTSIM).

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2015

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Passifs

Subvention d'investissement reportée et contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles

La subvention d'investissement et les contributions reçues relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables sont reportées et virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes durées que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent, conformément aux stipulations dont sont assortis ces paiements de transfert.

Revenus reportés

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans une période ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés au passif de l'état de la situation financière.

Des revenus peuvent être comptabilisés à titre de revenus reportés s'ils sont assortis des trois stipulations suivantes :

- Une clause de finalité qui ne laisse à la Commission scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation des ressources transférées;
- Une clause temporelle future qui ne laisse à la Commission scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à la période ou aux périodes au cours desquelles les sommes reçues doivent être utilisées ou consommées;
- Des clauses de reddition de comptes qui exigent une surveillance continue de l'exécution et qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions du transfert, telles que le remboursement des ressources transférées.

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux sont acquittées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Autres avantages sociaux futurs

Les obligations à long terme découlant d'autres avantages sociaux accordés à des employés, tels les congés de maladie, les vacances, les heures supplémentaires accumulées, l'assurance-traitement et les autres congés sociaux (maternité, paternité) sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est imputée aux dépenses.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2015

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Passif environnemental

Les obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés sous la responsabilité de la Commission scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif environnemental dès que la contamination survient ou dès que la Commission scolaire en est informée, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des terrains contaminés. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il assumera les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au 30 juin 2014. La Commission scolaire est donc en mesure de constater un compte à recevoir provenant du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif environnemental. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par la Commission scolaire et inscrit à ses résultats dans l'exercice concerné.

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de la période, et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

	<u>Périodes</u>
Aménagements des terrains	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	20 à 50 ans
Matériel et équipement	3, 5 ou 15 ans
Équipements spécialisés liés à l'enseignement et manuels pédagogiques	10 ou 20 ans
Réseaux complexes	5 à 10 ans

Les immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations, et leur coût est imputé aux dépenses de la période au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2015

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées au passif à titre de revenus perçus d'avance et sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations corporelles concernées. Toutefois, les contributions reçues pour l'acquisition de terrains sont constatées dans les revenus de la période d'acquisition.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter la baisse de valeur.

Stocks

Les stocks qui se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers sont présentés à titre d'actifs non financiers. Ces stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces frais seront imputés aux dépenses au moment où la Commission scolaire bénéficiera des services acquis.

Constatation des revenus

Les revenus de subventions du MEESR, des autres ministères et des autres organismes sont constatés dans l'exercice au cours duquel les transferts ont été autorisés et la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cette période. La direction est d'avis que l'autorisation de payer fait partie intégrante du processus d'autorisation des paiements de transfert, de sorte que ceux-ci ne sont comptabilisés que lorsque le cédant dispose de crédits budgétaires suffisants votés par l'Assemblée nationale. La constatation d'un revenu de subvention peut être reportée à une période subséquente lorsque la Commission scolaire remplit certaines conditions, lesquelles sont décrites dans la méthode comptable Revenus reportés.

Les revenus de taxes scolaires et les subventions tenant lieu de taxes sont gérés par le CGTSIM et sont constatés selon la quote-part attribuée à la Commission scolaire et confirmée par le CGTSIM.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2015

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les principales sources de revenus de la Commission scolaire, autres que les transferts et les taxes scolaires, sont les revenus provenant des étudiants, les ventes externes et les recouvrements de coûts directs inclus dans le poste Autres revenus. Les revenus sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les revenus perçus d'avance représentent les encaissements pour lesquels les revenus ne sont pas gagnés.

3 - MODIFICATION COMPTABLE

Au cours de l'exercice, la Commission scolaire a adopté les recommandations du nouveau chapitre SP 3260, « Passif au titre des sites contaminés ». Ce nouveau chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés.

L'adoption de cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Commission scolaire.

4 - PRÉSENTATION DES DONNÉES BUDGÉTAIRES

Conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I 13.3), la Commission scolaire a produit pour le présent exercice des prévisions budgétaires. Celles-ci ont été dûment adoptées par le conseil des commissaires.

Ces données budgétaires ne sont pas préparées avec le même niveau de détails que les données réelles présentées dans les états financiers.

Le sommaire des prévisions budgétaires adoptées initialement par le conseil des commissaires sont comparées aux données réelles correspondantes :

	2015	
	Budget	Réal
	\$	\$
Revenus		
Subventions de fonctionnement du MEESR	189 999 006	198 855 396
Taxe scolaire	58 799 844	58 751 697
Droits de scolarité et droits facturés relatifs à un cours	2 925 300	8 223 345
Ventes de biens et services	17 290 500	17 371 297
Autres subventions et contributions	560 000	1 243 096
Revenus divers	11 333 336	14 778 725
	<u>280 907 986</u>	<u>299 223 556</u>

Commission scolaire English-Montréal
Notes complémentaires
 au 30 juin 2015

4 - PRÉSENTATION DES DONNÉES BUDGÉTAIRES (suite)

	2015	
	Budget	Réel
	\$	\$
Dépenses		
Activités d'enseignement et de formation	140 605 676	146 872 654
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	65 589 252	63 903 824
Services d'appoint	22 600 923	21 622 053
Activités administratives	14 686 296	14 809 313
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	30 260 574	33 526 450
Activités connexes	11 779 847	13 874 411
Dépenses liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	619 068	(681 283)
	<u>286 141 636</u>	<u>293 927 422</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	<u>(5 233 650)</u>	<u>5 296 134</u>

5 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À RECEVOIR

	2015	2014
	\$	\$
MEESR		
Formation générale des jeunes et des adultes, et formation professionnelle	20 894 044	28 933 728
Service de la dette	35 842	(78 835)
Transport scolaire	(229 055)	(39 440)
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale		1 426
Terrains contaminés	763 064	1 359 936
Autres subventions	142 978	773 218
Financement pour avantages futurs du personnel	13 670 540	13 670 540
	<u>35 277 413</u>	<u>44 620 573</u>

6 - DÉBITEURS

	2015	2014
	\$	\$
Comptes clients – CGTSIM	4 912 253	1 482 298
Comptes clients – autres	6 543 865	4 057 162
Congés sabbatiques à recevoir	138 293	73 811
Taxes à la consommation à recevoir	1 426 414	987 926
	<u>13 020 825</u>	<u>6 601 197</u>
Provision pour créances douteuses	<u>(264 766)</u>	
	<u>12 756 059</u>	<u>6 601 197</u>

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2015

7 - CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

	2015	2014
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	18 240 530	9 527 034
Salaires et charges sociales à payer	22 626 207	18 445 045
Congés sabbatiques à payer	1 015 707	1 036 691
Retenues sur contrats	2 311 905	1 801 452
	<u>44 194 349</u>	<u>30 810 222</u>

8 - CONTRIBUTIONS REPORTÉES LIÉES À L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2015	2014
	\$	\$
Solde au début	1 650 024	1 740 477
Encaissements constatés à titre de contributions reportées	207 530	31 892
Contributions constatées à titre de revenus de l'exercice	(125 592)	(122 345)
Solde à la fin	<u>1 731 962</u>	<u>1 650 024</u>

9 - PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la Commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Ce programme permet à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de les monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées.

	2015	2014
	\$	\$
Autres congés de maladie	864 409	931 493
Congés de maladie monnayables du personnel enseignant	6 203 638	5 935 604
Vacances	6 145 423	6 268 802
Autres avantages sociaux	2 059 419	2 748 772
Charges sociales à payer	2 537 853	2 607 354
	<u>17 810 742</u>	<u>18 492 025</u>

10 - AUTRES PASSIFS

	2015	2014
	\$	\$
Provision pour le régime rétrospectif de la CSST	571 396	792 510
Quote-part de la Commission scolaire dans la dette faisant l'objet d'une promesse de subvention détenue par le CGTSIM	162 825 439	172 647 751
Autres passifs	1 866 646	1 511 552
	<u>165 263 481</u>	<u>174 951 813</u>

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2015

10 - AUTRES PASSIFS (suite)

La dette à long terme pour les commissions scolaires de l'Île de Montréal est gérée par le CGTSIM. La quote-part de la Commission scolaire dans la dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention est confirmée par le CGTSIM.

11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2015		
	Coût \$	Amortis- sément cumulé \$	Coût non amorti \$
Terrains et aménagements de terrains			
Terrains	17 834 735		17 834 735
Aménagements de terrains	6 969 907	915 475	6 054 432
Bâtiments			
Bâtiments acquis ou construits	238 353 332	195 792 940	42 560 392
Améliorations majeures aux bâtiments	86 081 255	9 420 061	76 661 194
Matériel et équipement	25 244 927	15 342 767	9 902 160
Équipements spécialisés liés à l'enseignement	6 530 161	2 596 076	3 934 085
Réseaux complexes	2 252 009	1 545 536	706 473
	<u>383 266 326</u>	<u>225 612 855</u>	<u>157 653 471</u>
			2014
	Coût \$	Amortis- sément cumulé \$	Coût non amorti \$
Terrains et aménagements de terrains			
Terrains	17 834 735		17 834 735
Aménagements de terrains	6 668 461	578 722	6 089 739
Bâtiments			
Bâtiments acquis ou construits	235 461 851	193 983 175	41 478 676
Améliorations majeures aux bâtiments	70 128 511	7 283 493	62 845 018
Matériel et équipement	22 738 724	13 888 683	8 850 041
Équipements spécialisés liés à l'enseignement	5 838 652	1 997 689	3 840 963
Réseaux complexes	2 022 009	1 228 049	793 960
	<u>360 692 943</u>	<u>218 959 811</u>	<u>141 733 132</u>

Le total des immobilisations corporelles inclut 14 443 692 \$ de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur (4 362 529 \$ au 30 juin 2014), 339 638 \$ pour des aménagements de terrains (348 603 \$ au 30 juin 2014) et 14 104 054 \$ pour des améliorations et des transformations majeures (4 013 926 \$ au 30 juin 2014). Ces immobilisations corporelles ne sont pas amorties.

Au 30 juin 2015, les créiteurs et frais courus à payer incluent 8 283 902 \$ relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles (2 524 912 \$ au 30 juin 2014).

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2015

12 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La Commission scolaire est exposée à divers risques découlant de ses instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2015.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la Commission scolaire est principalement attribuable aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde des comptes clients autres et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque c'est nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Le risque de crédit lié à l'encaisse est considéré comme négligeable, puisqu'elle est détenue dans des institutions financières reconnues dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente son exposition maximale au risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la Commission scolaire à un risque de juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable, à un risque de flux de trésorerie.

13 - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses activités, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme, dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- Un montant de 32 403 431 \$ pour des contrats de construction, de rénovation et d'aménagement de terrains devant être réalisés en 2015-2016;
- Un montant de 6 160 945 \$ pour des contrats à long terme de location de photocopieurs, lesquels viennent à échéance à différentes dates entre les exercices 2015 et 2020. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices sont de 3 549 636 \$ en 2016, de 2 195 784 \$ en 2017, de 354 036 \$ en 2018, de 52 700 \$ en 2019 et de 8 789 \$ en 2020;
- Un montant de 13 837 436 \$ pour des contrats de transport scolaire, lesquels viennent à échéance en 2016-2017. Les paiements minimums exigibles sont de 6 918 718 \$ par année pour les deux prochains exercices.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2015

14 - ÉVENTUALITÉS

Certains griefs syndicaux sont présentement déposés. Cependant, les conséquences financières seront comptabilisées lorsque la Commission scolaire sera en mesure d'en évaluer le coût d'une façon plus précise.

15 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission scolaire est apparentée à tous les ministères et aux fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.

Commission scolaire English-Montréal

Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 30 juin 2015
(non audité)

Les renseignements supplémentaires ont fait l'objet d'une compilation. Nous n'avons pas exécuté de mission d'audit ou d'examen à l'égard de ces renseignements supplémentaires et, par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance à leur sujet.

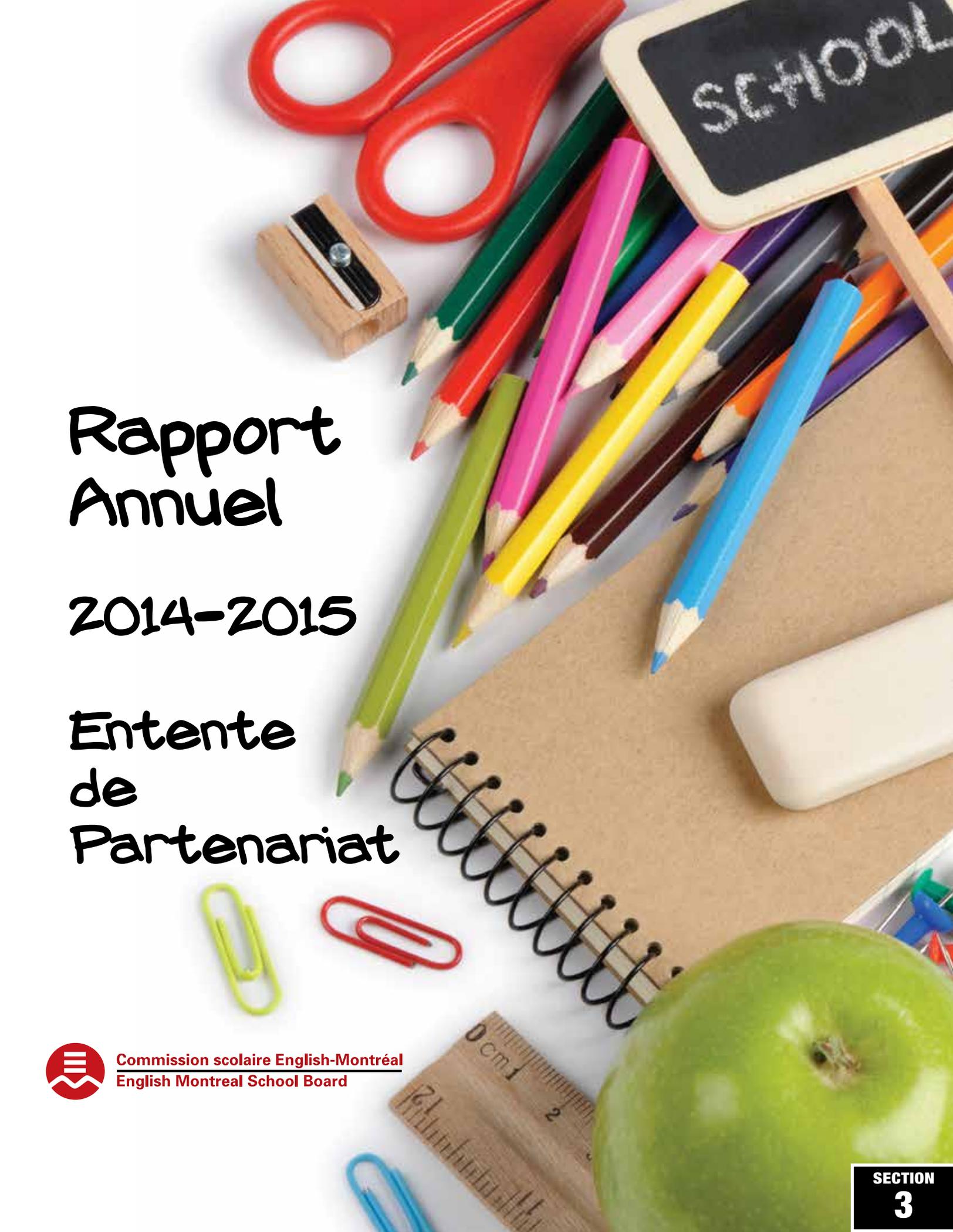
	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
DÉPENSES PAR NATURE		
Activités d'enseignement et de formation		
Salaires et avantages sociaux	135 539 153	130 245 180
Autres dépenses	11 333 501	9 850 454
	<u>146 872 654</u>	<u>140 095 634</u>
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation		
Salaires et avantages sociaux	52 664 583	52 249 331
Autres dépenses	11 239 241	9 535 721
	<u>63 903 824</u>	<u>61 785 052</u>
Services d'appoint		
Salaires et avantages sociaux	9 239 351	8 865 355
Autres dépenses	12 382 702	12 613 492
	<u>21 622 053</u>	<u>21 478 847</u>
Activités administratives		
Salaires et avantages sociaux	11 510 087	11 738 284
Autres dépenses	3 299 226	2 974 146
	<u>14 809 313</u>	<u>14 712 430</u>
Activités relatives aux bien meubles et immeubles		
Salaires et avantages sociaux	10 000 558	9 813 757
Amortissement des immobilisations corporelles	9 184 925	8 629 443
Autres dépenses	14 340 967	12 862 426
	<u>33 526 450</u>	<u>31 305 626</u>
Activités connexes		
Salaires et avantages sociaux	629 650	1 600 522
Service de la dette	146 818	185 176
Passif environnemental	484 663	(208 632)
Débiteurs – provisions pour créances douteuses	327 833	67 329
Autres dépenses	12 285 447	10 715 577
	<u>13 874 411</u>	<u>12 359 972</u>
Variation de la provision pour avantages sociaux	<u>(681 283)</u>	738 067
	<u>293 927 422</u>	<u>282 475 628</u>

Commission scolaire English-Montréal

Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 30 juin 2015
(non audité)

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
<i>SURPLUS ACCUMULÉS</i>		
Surplus accumulés au début	<u>45 107 370</u>	<u>39 779 176</u>
Total des revenus	299 223 556	287 803 822
Total des dépenses	293 927 422	282 475 628
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	<u>5 296 134</u>	<u>5 328 194</u>
Surplus accumulés à la fin	<u>50 403 504</u>	<u>45 107 370</u>
Surplus accumulés		
Terrains	17 834 735	17 834 735
Commission scolaire	28 378 446	22 296 035
Écoles et centres	<u>4 190 323</u>	<u>4 976 600</u>
Surplus accumulés à la fin	<u>50 403 504</u>	<u>45 107 370</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses		
Commission scolaire	6 082 411	6 453 682
Écoles et centres	<u>(786 277)</u>	<u>(1 125 488)</u>
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	<u>5 296 134</u>	<u>5 328 194</u>



Rapport Annuel

2014-2015

Entente de Partenariat



Commission scolaire English-Montréal
English Montreal School Board



Commission scolaire English-Montréal
English Montreal School Board

**COMMISSION SCOLAIRE
ENGLISH-MONTRÉAL
(CSEM)**

RAPPORT ANNUEL

**CONVENTION DE
PARTENARIAT**

2014-2015

But 1 : L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

Objectifs:

1. Augmenter le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans
2. Augmenter le taux de réussite des élèves à l'épreuve unique du MEERS en mathématique CST 414 de 4^e secondaire, compétence 2
3. Augmenter le taux de réussite des élèves à l'épreuve unique du MEERS en histoire et éducation à la citoyenneté 404 de 4^e secondaire
4. Réduire le nombre d'élèves sortants sans diplôme ni qualification

Contexte :

L'objectif 1 est d'augmenter le nombre d'élèves âgés de moins de 20 ans qui obtiennent un diplôme ou une qualification. Il existe quatre parcours qu'un élève peut suivre pour satisfaire aux conditions liées à l'obtention de la sanction des études secondaires : la formation générale des jeunes (FGJ) et le parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE), ainsi que, pour les élèves qui ne satisfont pas aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires dans le délai prescrit de cinq ans et qui souhaitent obtenir les unités manquantes, la formation générale des adultes (FGA) ou la formation professionnelle (FP).

En 2008, la base de référence au titre du taux de diplomation et de qualification après 7 ans pour les élèves âgés de moins de 20 ans était de 82,9 %, comparativement à 68,5 % pour les commissions scolaires du réseau public et à 72,3 % pour l'ensemble de la province (réseaux public et privé). Le taux de 82,9 % est donc devenu le point de repère pour mesurer l'amélioration au cours des années ultérieures. Le taux de diplomation et de qualification cible établi pour 2020 par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) pour la CSEM est de 88,0 %. La CSEM s'est fixé un taux de diplomation cible de 86,0 % d'ici juin 2015, qui marque la fin de sa convention de partenariat (voir la figure 1).

En 2015, les diplômes suivants ont été utilisés aux fins du calcul du taux de diplomation : le diplôme d'études secondaires (DES), le diplôme d'études professionnelles (DEP), l'attestation de spécialité professionnelle (ASP) et l'attestation de formation professionnelle (AFP). Pour le parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE), le certificat de formation préparatoire au travail (CFPT) et le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) ont été utilisés aux fins du calcul du taux de certification. Seul le premier diplôme obtenu par l'élève est pris en compte dans le calcul.

Pour obtenir la sanction des études secondaires, les élèves doivent réussir les matières de base de la 4^e et de la 5^e secondaire. Les élèves qui n'obtiennent pas la note de passage dans ces matières sont susceptibles de ne pas obtenir de diplôme de fin d'études secondaires et risquent, par conséquent, de décrocher. Les objectifs 2 et 3 visent l'augmentation du taux de réussite des élèves à l'épreuve unique du MEERS en mathématique CST 414 de 4^e secondaire, compétence 2, et à l'épreuve unique du MELS en histoire et éducation à la citoyenneté 404 de 4^e secondaire.

Aux fins de la convention de partenariat, nous avons d'abord observé dans notre analyse de données les taux de réussite dans les matières obligatoires pour la sanction des études à la formation générale des jeunes. Selon notre analyse, les taux de réussite en *English Language Arts*, en sciences et technologie et en français étaient élevés (80 % et plus), alors qu'ils ne l'étaient pas en mathématique et en histoire et éducation à la citoyenneté. Une grande

proportion de nos élèves avaient éprouvé des difficultés dans ces deux matières et n'avaient pas obtenu des résultats suffisants aux épreuves uniques de fin d'année du MEESR. Une amélioration de ces taux de réussite s'imposait. En conséquence, afin d'augmenter notre taux de diplomation, nous avons établi un objectif d'amélioration en mathématique et en histoire et éducation à la citoyenneté de 4^e secondaire.

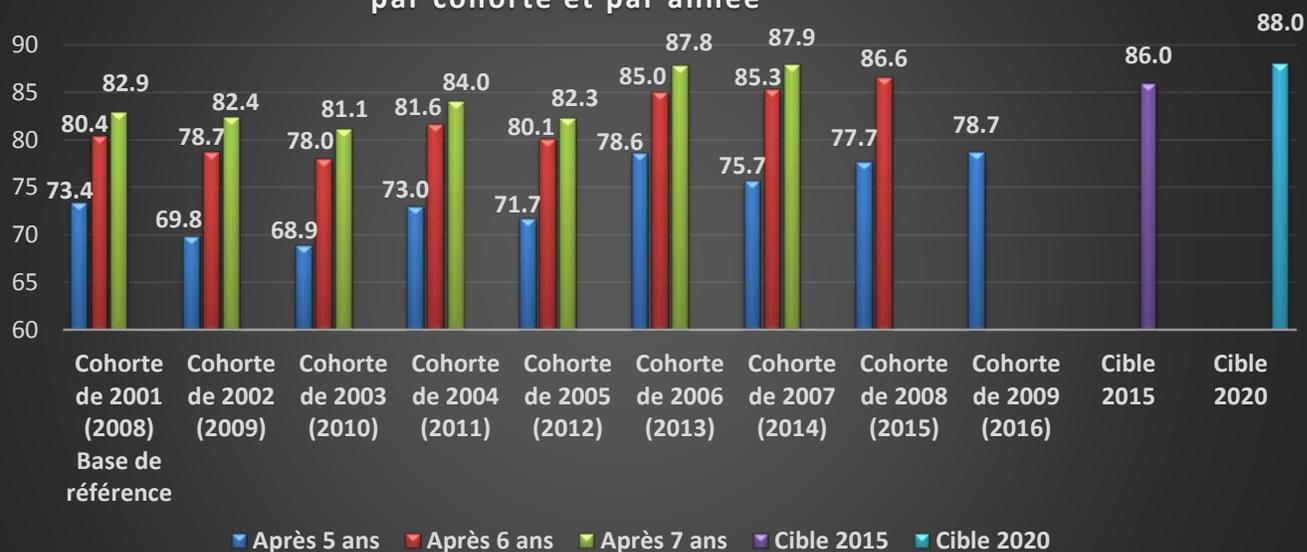
Afin d'améliorer nos résultats en mathématique de 4^e secondaire, nous avons convenu qu'il ne suffisait pas d'améliorer les connaissances et les compétences en mathématique de nos élèves du secondaire, mais qu'il fallait également viser l'amélioration de celles de nos élèves du primaire tout au long de leur apprentissage. Pour assurer la réussite des élèves à long terme, nous avons donc adopté une stratégie qui cible des améliorations en mathématique aux premier, deuxième et troisième cycles du primaire.

L'objectif 4 est de réduire le nombre d'élèves sortants âgés de moins de 20 ans sans diplôme ni qualification. Le MEESR définit un élève sortant comme un élève de 1^{re} secondaire inscrit dans une école au 30 septembre d'une année donnée qui, après sept ans de scolarité, n'a pas obtenu de diplôme ni de qualification et n'est inscrit dans aucun établissement au Québec l'année suivante. Le MEESR indiquait dans le portrait des statistiques ministérielles d'octobre 2009 qu'en 2008, l'année de référence aux fins de la convention de partenariat, la CSEM comptait 335 élèves qui n'avaient pas satisfait aux exigences de diplomation. Ces élèves étaient considérés comme des élèves sortants ou des décrocheurs. Par conséquent, notre base de référence pour le nombre d'élèves sortants était établie à 335.

Pour déterminer la réduction prévue du nombre d'élèves sortants en 2015, nous avons utilisé le taux de diplomation cible escompté pour 2015, c'est-à-dire 86,0 %, et l'avons multiplié par le nombre d'élèves inscrits en 1^{re} secondaire sept ans auparavant (la cohorte de 1^{re} secondaire de 2008). Au 30 septembre 2008, il y avait 2 057 inscrits en 1^{re} secondaire, selon le rapport sur l'effectif scolaire de la CSEM. Par conséquent, pour atteindre le taux de diplomation cible de 86,0 % en 2015, nous devons décerner un diplôme à $2\,057 \times 86,0\% = 1\,769$ élèves de la cohorte de 1^{re} secondaire de 2008. L'écart entre 2 057 et 1 769 est 288 élèves sortants. Nous devons donc passer de 335 élèves sortants (base de référence) à 288 en 2015, soit une réduction de 47 élèves.

Signalons que ce calcul constitue une prévision brute qui permet d'établir une cible théorique de réduction du nombre d'élèves sortants. Cependant, cette donnée implique des facteurs indépendants de la volonté de la commission scolaire susceptibles de faire obstacle à l'atteinte de la cible. En effet, le nombre d'élèves sortants n'inclut pas seulement les élèves qui sont de véritables décrocheurs, mais également les élèves qui ont quitté la CSEM pour retourner dans leur pays d'origine (élèves étrangers), ceux qui sont déménagés hors du Québec, ceux qui sont retournés dans une école d'une communauté autochtone (élèves autochtones) et, enfin, ceux qui sont décédés. Le MEESR a établi une cible provinciale de réduction du nombre de décrocheurs de 5 000 d'ici 2020. Afin de contribuer à la réalisation de cet objectif, la CSEM doit réduire d'environ 194 son nombre d'élèves sortants d'ici 2020.

Figure 1 : Taux de diplomation et de qualification à la CSEM, par cohorte et par année



TAUX DE DIPLOMATION (APRÈS 5, 6 ET 7 ANS) DE LA COHORTE DE 1^{RE} SECONDAIRE
SOURCE : MEESR, PORTRAIT DES STATISTIQUES MINISTÉRIELLES, JUIN 2015

Tableau 1 : Sommaire des objectifs, cibles et résultats actuels pour le but 1

Objectifs	Résultats actuels			
	Base de référence	Cible 2015	CSEM 2014	Province 2014
1. Augmenter le taux de diplomation et de qualification des élèves avant l'âge de 20 ans	82,9 % (2008)	86,0 %	87,9 %	73,8 % [¶]
2. Augmenter le taux de réussite des élèves à l'épreuve unique du MEESR en mathématique CST 414 de 4 ^e secondaire, compétence 2	43,0 %* (2009)	60,0 %*	41,2 %*	45,2 %*
Taux de réussite global dans la matière***	65,6 %***	-	50,8 %** *	54,4 %** *
3. Augmenter le taux de réussite des élèves à l'épreuve unique du MELS en histoire et éducation à la citoyenneté 404 de 4 ^e secondaire	65,1 %** (2008)	75,0 %**	62,8 %**	63,9 %**
Taux de réussite global dans la matière***	86,7 %***	-	65,5 %** *	67,2 %** *
4. Réduire le nombre d'élèves sortants sans diplôme ni qualification	335	288	345 (2012)	11 189 (2012)

* Résultats basés sur l'épreuve unique du MEESR en mathématique CST 414 de 4^e secondaire.

Source : Base de données Charlemagne, septembre 2015

** Résultats basés sur l'épreuve unique du MEESR en histoire et éducation à la citoyenneté 404 de 4^e secondaire.

Source : Base de données Charlemagne, septembre 2015

*** Le taux de réussite global représente le pourcentage des élèves qui ont obtenu la note de passage dans la matière en 2014-2015, en mathématique CST 414 et en histoire et éducation à la citoyenneté 404.

Source : Base de données Charlemagne, septembre 2015

¶ Le taux de diplomation à l'échelle provinciale est uniquement fondé sur les résultats du réseau public.

Source : MEESR, Portrait des statistiques ministérielles, juin 2015

Suivi de nos progrès

Objectif 1 :

Augmenter le taux de diplomation et de qualification des élèves avant l'âge de 20 ans

Le taux de diplomation de juin 2008 (82,9 %) représente notre base de référence. Le taux de diplomation et de qualification après 7 ans des élèves âgés de moins de 20 ans s'est établi les années suivantes à 82,4 % (2009), 81,1 % (2010), 84,0 % (2011), 82,3 % (2012), 87,8 % (2013) et 87,9 % (2014). Par comparaison, dans les commissions scolaires du réseau public, les taux de diplomation étaient de 67,6 % (2009), 67,9 % (2010), 69,3 % (2011), 71,0 % (2012), 71,9 % (2013) et 73,8 % (2014), alors que dans l'ensemble de la province (réseaux public et privé), il s'établissait à 71,9 % (2009), 72,3 % (2010), 73,4 % (2011), 75,0 % (2012), 75,8 % (2013) et 77,7 % (2014). Voir la figure 1.

En 2014, le taux de diplomation était de 87,9 %, ce qui représente une augmentation de 0,1 % par rapport au taux de 87,8 % de l'année antérieure (voir la figure 1). On observe une certaine variabilité dans le taux de diplomation entre 2008 et 2012. Il est difficile de cerner la nature exacte de cette variabilité, mais une tendance linéaire positive commence à se dessiner et nous porte à croire que nos stratégies qui visent à augmenter le taux de diplomation commencent à porter leurs fruits.

Le taux de diplomation cible pour 2015 a été établi à 86,0 %. Or, la commission scolaire a dépassé cette cible de 1,9 %. Elle a pratiquement atteint, cinq ans avant la date prévue, la cible de 88,0 % fixée par le MEESR pour 2020. La CSEM devra veiller, au cours des prochaines années, à maintenir ce taux et, si possible, à l'améliorer de manière à dépasser la cible fixée par le MEESR.

La commission scolaire continuera de centrer ses efforts sur des stratégies permettant d'augmenter le taux de diplomation des élèves, dont les mesures suivantes :

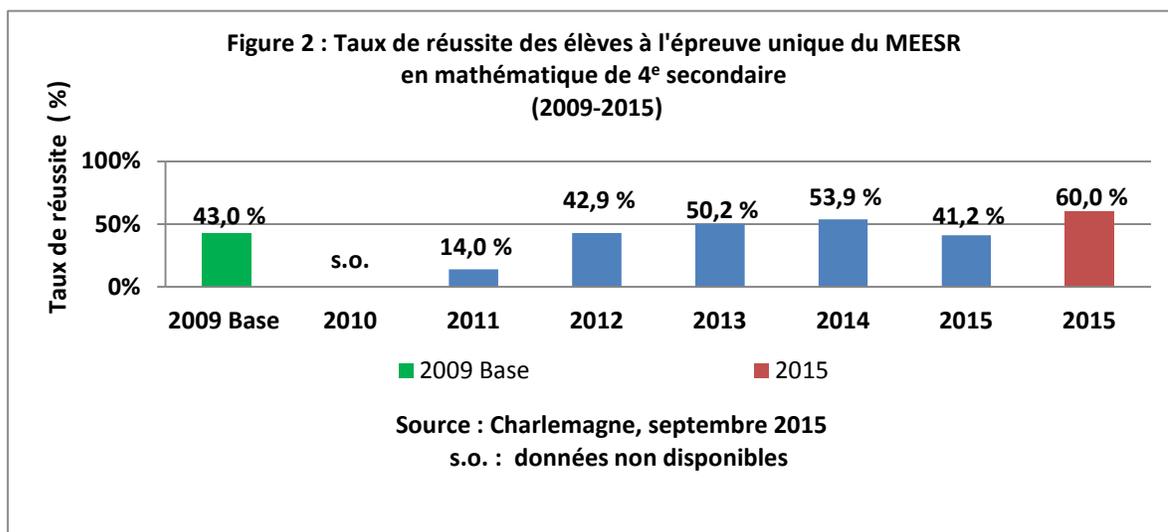
- mise en œuvre de son plan de soutien aux écoles pour l'implantation de communautés d'apprentissage professionnelles (CAP), en axant principalement les efforts sur la création d'évaluations formatives communes;
- amélioration du degré de littératie des élèves du primaire et du secondaire au moyen de l'initiative de littératie équilibrée, en déployant des efforts spécifiques au secondaire;
- amélioration du degré de numératie des élèves du primaire au moyen de l'initiative de numératie équilibrée;
- production de données d'analyse des questions des épreuves de fin des trois cycles du primaire en *English Language Arts*, en français, langue seconde, et en mathématique, ainsi que des épreuves de 4^e secondaire en mathématique, en sciences et technologie, et en histoire et éducation à la citoyenneté;
- promotion et développement du parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE) dans les écoles, afin de pouvoir décerner une certification à des élèves qui n'auraient normalement pas satisfait aux conditions de la sanction des études;
- soutien aux écoles pour l'administration du sondage *Tell Them From Me* (TTFM), afin de recueillir le point de vue des élèves sur leur expérience scolaire et de doter les écoles de données à cet égard;
- promotion de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle en tant que parcours de formation viable pour les élèves du secondaire.

Objectifs 2 et 3 :

Augmenter le taux de réussite des élèves de 4^e secondaire en mathématique et en histoire et éducation à la citoyenneté

En juin 2014, les élèves ont passé les épreuves uniques du MEESR en mathématique et en histoire et éducation à la citoyenneté de 4^e secondaire, deux matières obligatoires pour la sanction des études. En mathématique, le taux de réussite s'est établi à 41,2 %, un taux légèrement en deçà du taux de réussite provincial de 45,2 %. Par rapport au taux de réussite de 53,9 % obtenu l'année précédente, il s'agit d'une diminution de 12,7 %. Le taux de réussite cible pour juin 2015 était de 60,0 %. Bien que la CSEM n'ait pas atteint cette cible, elle a accompli des progrès importants depuis 2009 (base de référence), alors que le taux de réussite était de 43,0 % (voir la figure 2). Selon de nombreux enseignants et enseignantes, et conseillers et conseillères pédagogiques en mathématique, l'épreuve de juin 2015 était beaucoup plus difficile que celle de l'année précédente, ce qui explique en partie la baisse des résultats en 2015. Le MEESR a modifié le contenu du cours en 2015-2016. Il est à souhaiter que le personnel enseignant dispose d'un temps accru pour enseigner ce contenu complexe de manière à favoriser une amélioration des résultats.

Exception faite de 2015, la tendance générale est positive et la CSEM continuera de déployer des efforts afin d'atteindre la cible fixée. Le taux de réussite global (taux d'élèves qui réussissent le cours) de la CSEM en mathématique était de 50,8 %, comparativement à 54,4 % pour l'ensemble de la province. Il s'agit d'une diminution de 2,9 % par rapport au taux de réussite de l'année précédente, qui était de 57,3 %.



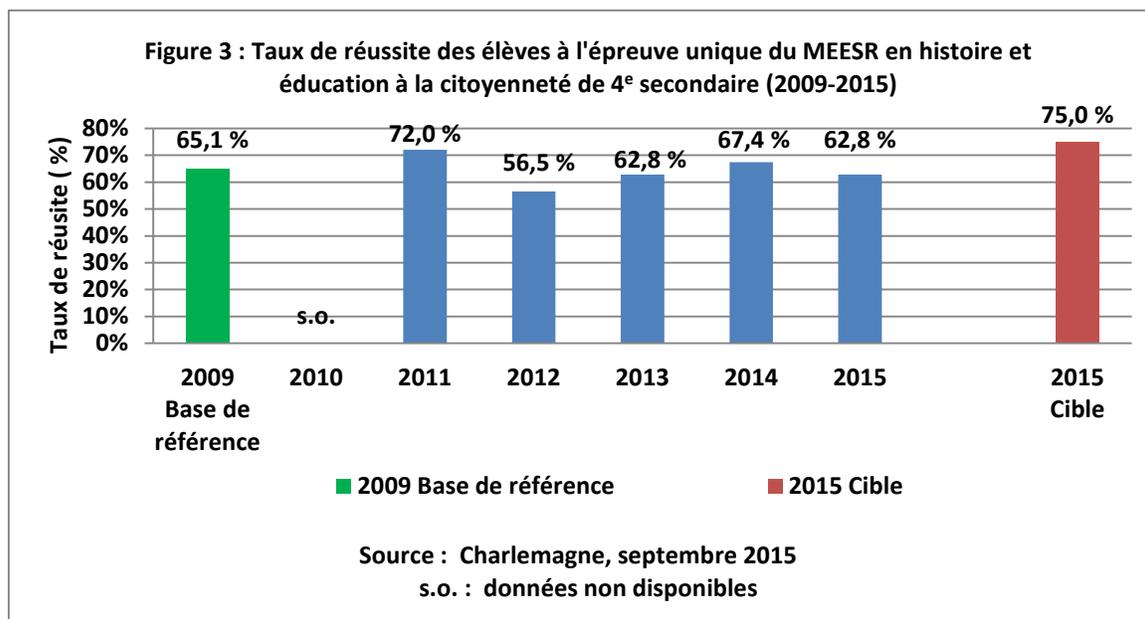
En histoire et éducation à la citoyenneté, le taux de réussite s'est établi à 62,8 %, un taux légèrement inférieur au taux de réussite provincial de 63,9 %. Par rapport au taux de 62,8 % de l'année précédente, cela représente une diminution de 4,6 %. Le taux de réussite cible pour juin 2015 est de 75,0 %. Bien que la CSEM n'ait pas atteint cette cible, elle a accompli des progrès importants depuis 2009 (base de référence), alors que le taux de réussite était de 65,1 % (voir la figure 3).

Soulignons que le cours d'histoire et éducation à la citoyenneté a fait l'objet d'une épreuve unique obligatoire pour la sanction des études du MEESR pour la première fois en juin 2012. La cible d'amélioration pour juin 2015 a été établie en fonction des résultats de juin 2009 à l'épreuve qui, à ce moment-là, était un examen obligatoire de la commission scolaire. Le

premier résultat obtenu à l'épreuve unique obligatoire pour la sanction des études en histoire est de 56,5 %. Si nous utilisons ce point de repère pour établir une comparaison, nous constatons que, bien que la CSEM n'ait pas atteint sa cible, elle a fait des gains significatifs depuis juin 2012 et une tendance positive se dessine. Par rapport au taux de réussite global (taux d'élèves qui réussissent le cours) pour l'ensemble de la province en histoire et éducation à la citoyenneté qui s'établit à 67,2 %, le taux de la CSEM est légèrement inférieur, à 65,5 %. Il s'agit cependant d'une diminution de 2,6 % par rapport au taux de réussite global de l'année précédente, qui était de 64,6 %.

Le contenu et le format de l'épreuve au titre du nouveau programme en histoire et éducation à la citoyenneté demeurent très complexes. L'épreuve comportait quelque 50 documents (textes, graphiques, tableaux, images, diagrammes, etc.) que les élèves devaient interpréter pour bien répondre aux questions. Les compétences en littératie sont donc de plus en plus largement sollicitées. En outre, l'épreuve était répartie en trois livrets comprenant des questions, des documents et un cahier-réponse. Or, les documents n'étaient pas placés dans le même ordre que les questions qui s'y rapportaient, ce qui présentait un obstacle pour de nombreux élèves. Il y aurait lieu que les élèves puissent se préparer à ces épreuves en passant des examens d'essai, au moyen des ressources et des épreuves d'années antérieures.

Dans le but d'améliorer le taux de réussite, le conseiller pédagogique en sciences sociales continuera de rencontrer systématiquement les enseignantes et enseignants en histoire du 2^e cycle, afin de discuter des résultats et de proposer des stratégies, et de leur offrir des ressources pédagogiques et des ateliers de perfectionnement professionnel



La commission scolaire continuera de centrer ses efforts sur des stratégies permettant d'augmenter le taux de réussite de ses élèves de 4^e secondaire en mathématique et en histoire et éducation à la citoyenneté, dont les mesures suivantes :

- rencontres avec les enseignantes et enseignants de mathématique et d'histoire des écoles secondaire où l'écart entre la note à l'épreuve unique et la note de l'école est supérieur à 15 %, selon les données du MEESR. Cet écart a généralement un impact négatif sur le taux global de réussite des élèves dans les cours obligatoires pour la sanction des études. Les rencontres avec les enseignantes et enseignants de mathématique et d'histoire visant à rétrécir l'écart et à minimiser les effets négatifs

de la modération ont des répercussions positives. Ainsi, le personnel enseignant des écoles où il y avait un large écart pour les notes de l'épreuve de juin 2014 a assisté à des rencontres destinées à cerner les effets négatifs de la modération. L'écart a par la suite diminué sensiblement pour les notes de l'épreuve de juin 2015, ce qui a minimisé les effets négatifs de la modération et augmenté le taux de réussite global des élèves pour ces cours. Les enseignantes et enseignants de mathématique et d'histoire moins expérimentés et ne connaissant pas les effets potentiels de la modération ont particulièrement apprécié ces ateliers. En examinant l'écart entre la note des écoles et la note à l'épreuve en mathématique et à l'épreuve en histoire, on observe une diminution lente et régulière pour les écoles qui présentaient un large écart;

- production de données d'analyse désagrégées détaillées des questions de l'épreuve unique de juin en mathématique et en histoire et éducation à la citoyenneté de 4^e secondaire, ainsi que des examens de fin de cycle en mathématique au primaire. Les enseignantes et enseignants reconnaissent que l'accès à ces données leur a permis de cerner les lacunes de leurs élèves et d'accorder la priorité aux aspects à améliorer. Ces données ont également aidé nos conseillères et conseillers pédagogiques en mathématique à adapter leurs ateliers de perfectionnement professionnel en fonction des lacunes recensées dans les écoles et à fournir au personnel enseignant en mathématique et en histoire le soutien nécessaire dans le choix des stratégies d'enseignement fondées sur la recherche aptes à améliorer leur enseignement;
- élaboration et administration d'une évaluation obligatoire de mi-année (janvier) en mathématique et en histoire et éducation à la citoyenneté au secondaire. Ces évaluations permettent d'exposer les élèves à une épreuve semblable à celle de juin, en plus de fournir des données d'évaluation formative quant au degré de compréhension des élèves en mi-année. Les enseignantes et enseignants jugent utiles ces évaluations communes préparées par la commission scolaire qui constituent, à leurs yeux, d'excellents exercices préparatoires en vue des épreuves uniques pour la sanction des études de juin;
- élaboration de ressources pédagogiques (guides d'étude et de progression des apprentissages, banque d'évaluations) qui permettent d'aider le personnel enseignant à planifier son enseignement et à faire en sorte que les évaluations en classe sont davantage en adéquation avec l'épreuve unique de juin du MEE SR dans les matières obligatoires pour la sanction des études. Les enseignantes et enseignants qui ont utilisé assidûment ces ressources préparées par la commission scolaire ont constaté une amélioration marquée des taux de réussite de leurs élèves aux épreuves uniques de mathématique et d'histoire et éducation à la citoyenneté;
- cours d'été intensifs de mathématique et d'histoire et éducation à la citoyenneté de 4^e secondaire de sorte que les élèves n'ayant pas obtenu la note de passage à l'épreuve de juin aient la possibilité de reprendre ces épreuves en août et de réussir. Les données démontrent que les taux de réussite aux reprises d'épreuves du mois d'août des élèves qui assistent aux cours d'été intensifs sont supérieurs à ceux des élèves qui n'y assistent pas.
- incitation à utiliser l'évaluation de pratique de mai 2016 en mathématique et en histoire et éducation à la citoyenneté auprès d'un plus grand nombre d'écoles, en

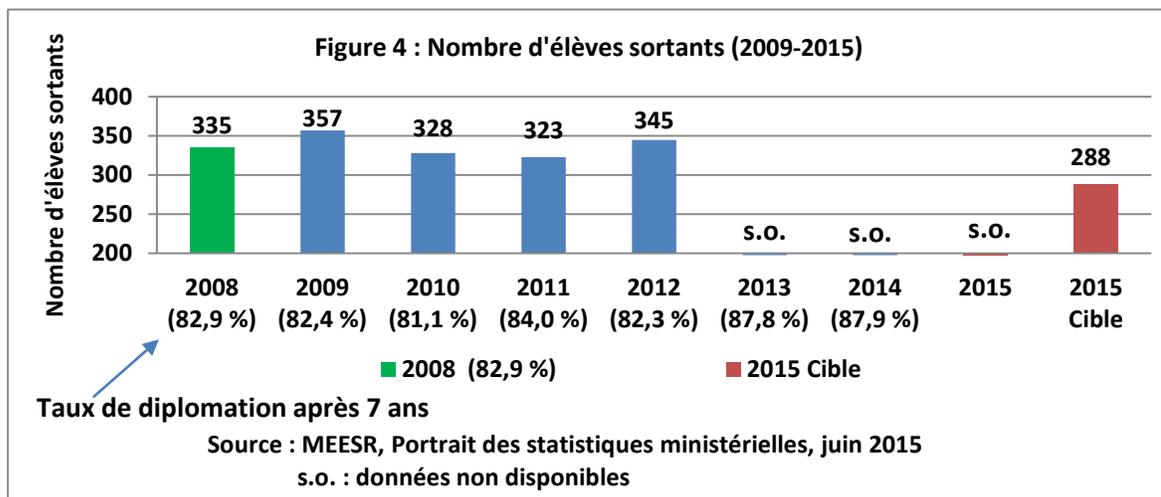
guise d’outil d’évaluation formative pour repérer les élèves qui ont besoin d’un soutien spécifique en prévision de l’épreuve unique de juin.

Les stratégies utilisées pour augmenter les taux de réussite des élèves aux épreuves uniques du MEESR en mathématique et en histoire et éducation à la citoyenneté de 4^e secondaire semblent avoir porté leurs fruits, comme en témoigne l’amélioration par rapport à la base de référence de 2009, la première année de la convention de partenariat. Il ne fait aucun doute que la gestion fondée sur les résultats a mobilisé les efforts des enseignantes et des enseignants de mathématique et d’histoire de 4^e secondaire en fonction d’assurer la réussite de leurs élèves.

Objectif 4 :

Réduire le nombre d’élèves sortants sans diplôme ni qualification

Le MEESR a déterminé que le nombre d’élèves sortants en 2008, la base de référence au titre de la convention de partenariat, était de 335. Le nombre cible d’élèves sortants en 2015 a été établi à 288, ce qui représente une réduction de 47 élèves. Selon les données les plus récentes du MEESR sur les élèves sortants pour 2012, leur nombre est de 345. Signalons que les données sur les élèves sortants produites par le MEESR ont généralement un temps de décalage de trois ans; il n’y a donc pas de données à jour sur les élèves sortants. Néanmoins, si l’on compare le nombre d’élèves sortants en 2008 à celui de 2012, on observe une augmentation de 10 élèves (voir la figure 4). Selon la tendance générale observée pour la CSEM, il y a eu une augmentation du nombre d’élèves sortants en 2009 parallèlement à une diminution du taux de diplomation, une diminution du nombre d’élèves sortants en 2011



parallèlement à une augmentation du taux de diplomation, et une nouvelle hausse en 2012 pour atteindre 345 élèves sortants parallèlement à une nouvelle baisse du taux de diplomation. Notre défi, au cours des prochaines années, sera de faire en sorte que le nombre d’élèves sortants diminue. Comme nous observons une tendance générale à la hausse du taux de diplomation, nous devrions observer parallèlement une tendance à la baisse du nombre d’élèves sortants.

La commission scolaire continuera de centrer ses efforts sur des stratégies permettant de réduire le nombre d'élèves sortants, dont les mesures suivantes :

- soutien aux écoles pour l'administration du sondage *Tell Them From Me* (TTFM), afin de recueillir le point de vue des élèves sur leur expérience scolaire et de doter les écoles de données liées notamment au sentiment d'appartenance, à l'investissement des élèves, au climat et à la culture dans l'école, aux relations avec les pairs et avec le personnel enseignant, à l'intimidation et à la sécurité à l'école. Ces données permettent aux écoles de réaliser des interventions qui favorisent la persévérance scolaire, la sécurité et la prévention de l'intimidation. De nombreuses écoles qui ont recours au sondage trouvent les données recueillies utiles, puisqu'elles leur permettent de cerner les aspects à améliorer.
- soutien aux écoles pour l'analyse des rapports sur l'achèvement des études secondaires générés à partir des réponses des élèves au sondage TTFM, afin de surveiller et de cerner les groupes d'élèves qui sont « à risque » de décrocher. Des études longitudinales menées auprès d'élèves jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire ont permis de recenser plusieurs facteurs démographiques et d'ordre scolaire liés à l'achèvement des études. Les compétences en littératie, l'investissement des élèves et les comportements prosociaux comptent parmi les facteurs de protection les plus importants à ce titre. Les données sur ces facteurs continueront d'être utilisées pour évaluer les probabilités que les élèves terminent leurs études secondaires;
- collaboration avec le SEAFP sur un éventail d'initiatives qui accroissent la notoriété et font la promotion des programmes de formation professionnelle dans les écoles secondaires (élève d'un jour, foires de l'emploi et sorties éducatives), et qui permettent aux élèves du primaire et du secondaire de les explorer concrètement;
- promotion, en collaboration avec le SEAFP, du programme « Transition » pour les élèves à risque de 4^e et de 5^e secondaire. Ce programme est destiné aux élèves qui souhaitent obtenir leur diplôme d'études secondaires ou satisfaire aux exigences préalables à des études postsecondaires.

But 2 :

L'amélioration de la maîtrise du français et de l'anglais (lecture et écriture), au primaire et au secondaire

Objectifs :

1. Améliorer la maîtrise des compétences en français (lecture et écriture) de tous les élèves du primaire
2. Améliorer la maîtrise des compétences en français (lecture et écriture) de tous les élèves du secondaire inscrits en français, langue seconde (programme de base) à la fin de la 5^e secondaire
3. Améliorer la maîtrise des compétences en anglais (lecture et écriture) de tous les élèves du primaire
4. Maintenir, voire améliorer, la maîtrise des compétences en anglais (lecture et écriture) de tous les élèves du secondaire à la fin de la 5^e secondaire

Contexte :

Dans le secteur de la formation générale des jeunes, la CSEM compte 35 écoles primaires qui offrent 3 différents modèles d'enseignement du français : français, langue seconde (programme de base), immersion française et programme bilingue. Au secondaire, les écoles de la CSEM offrent, outre ces trois modèles, français, langue d'enseignement et français, langue seconde (programme enrichi).

Dans le but d'améliorer les taux de réussite en français et en anglais (lecture et écriture), la CSEM a puisé dans les sources documentaires fondées sur la recherche des stratégies qui se révélaient aptes à favoriser la réussite des élèves. Elle a mis en œuvre deux de ces stratégies : (1) approche de littératie équilibrée en lecture et en écriture, et (2) communautés d'apprentissage professionnelles (CAP) inspirées du processus de travail en équipe-école basé sur les résultats scolaires de Harvard.

L'approche de littératie équilibrée est une stratégie de différenciation pédagogique fondée sur la notion selon laquelle le mode et le rythme d'apprentissage de la lecture et de l'écriture varient en fonction des élèves. La CSEM déploie des efforts soutenus d'intervention précoce en littératie depuis six ans au moyen d'une approche de littératie équilibrée. Cette mesure s'appuie sur une étude qui a démontré que plus l'intervention en lecture et en écriture est précoce, plus les apprentissages sont importants¹. Selon cette même étude, cette mesure permet non seulement des apprentissages accrus dans les langues ciblées, mais également dans les autres matières. La CSEM avait constaté que pour accroître les possibilités de réussite de ses élèves au secondaire, elle devait favoriser leur apprentissage de la lecture de sorte qu'ils possèdent les compétences du niveau à la fin du primaire. Depuis 2011, elle met aussi en œuvre l'initiative de littératie équilibrée auprès des élèves de 1^{re} secondaire, dans le but d'améliorer le soutien en lecture lors de la transition entre le primaire et le secondaire.

Également depuis 2011, l'ensemble des conseillères et des conseillers pédagogiques, des directrices et des directeurs d'école, et des membres du personnel enseignant ont reçu une formation sur les CAP ainsi que sur le processus de travail en équipe-école basé sur les

¹ Cunningham, A. E., & Stanovich, K. E. (1997). Early reading acquisition and its relation to reading experience and ability 10 years later. *Developmental Psychology, 33*(6), 934-945.

résultats. Ce processus s'appuie sur des questions fondamentales qui catalysent la discussion sur des thèmes d'ordre pédagogique et sur l'analyse des résultats des élèves aux fins de recenser les besoins sur le plan de l'apprentissage, d'établir des objectifs *SMART* et de choisir des stratégies pertinentes fondées sur des données probantes.

La CSEM continue de mettre sur pied des centres de correction pour tout le personnel enseignant de fin du 3^e cycle du primaire. Depuis 2012, elle en organise également pour toutes les épreuves de fin du 2^e cycle du primaire en français, langue seconde (FLS), en *English Language Arts* (ELA) et en mathématique, ainsi que pour les épreuves d'ELA de 5^e secondaire. Ces sessions de deux jours offrent au personnel enseignant un volet perfectionnement professionnel qui vise une compréhension commune de l'application des critères d'évaluation et, en définitive, une précision accrue des résultats.

Tableau 1 :

Sommaire des objectifs, cibles et résultats actuels pour le but 2, en français (lecture et écriture) au primaire et au secondaire

Objectifs	Base de référence 2010	Cible 2015	CSEM 2015	Province 2015
LECTURE EN FRANÇAIS : 1. Améliorer la maîtrise de la compétence en lecture en français de tous les élèves du <u>primaire</u>	Fin 1 ^{er} cycle 82,9 % Fin 2 ^e cycle 83,6 % Fin 3 ^e cycle 77,6 %	Obtenir un taux de réussite de 90 % en <u>lecture</u> pour l'ensemble des élèves du primaire	Fin 1 ^{er} cycle 75,9 % Fin 2 ^e cycle 80,2 % Fin 3 ^e cycle 75,4 %	Pas de résultats provinciaux disponibles pour les écoles primaires
ÉCRITURE EN FRANÇAIS : 2. Améliorer la maîtrise de la compétence en écriture en français de tous les élèves du <u>primaire</u>	Fin 1 ^{er} cycle 80,9 % Fin 2 ^e cycle 75,7 % Fin 3 ^e cycle 80,6 %	Fin 1 ^{er} cycle 85,9 % Fin 2 ^e cycle 80,7 % Fin 3 ^e cycle 85,6 %	Fin 1 ^{er} cycle *s.o. Fin 2 ^e cycle 89,1 % Fin 3 ^e cycle 88,9 %	Pas de résultats provinciaux disponibles pour les écoles primaires
LECTURE EN FRANÇAIS : 3. Améliorer la maîtrise de la compétence en lecture en français de tous les élèves du secondaire inscrits en FLS (programme de base) à la fin de la <u>5^e secondaire</u>	5 ^e sec. FLS (programme de base) 54,4 %	Obtenir un taux de réussite de 80 % en <u>lecture</u> en FLS (programme de base) pour l'ensemble des élèves à la fin de la 5 ^e secondaire	5 ^e sec. FLS (programme de base) 83,0 %	Épreuve du MEERS en compréhension écrite en FLS (programme de base) de 5 ^e secondaire 84,5 %
ÉCRITURE EN FRANÇAIS : 4. Améliorer la maîtrise de la compétence en écriture en français de tous les élèves du secondaire inscrits en FLS (programme de base) à la fin de la <u>5^e secondaire</u>	5 ^e sec. FLS (programme de base) 83,0 %	Maintenir un taux de réussite de 83,0 % en <u>écriture</u> en FLS (programme de base) pour l'ensemble des élèves à la fin de la 5 ^e secondaire	5 ^e sec. FLS (programme de base) 80,5 %	Épreuve du MEERS en production écrite en FLS (programme de base) de 5 ^e secondaire 87,1 %

Source : Taux de réussite fin de cycle primaire, CSEM septembre 2015 - Taux de réussite convertis secondaire MEESR, Charlemagne, septembre 2015

*s.o. : La situation d'évaluation de l'écriture de fin de 1^{er} cycle n'est plus offerte. Selon la progression des apprentissages, très peu de cibles d'apprentissage en production écrite des programmes de français, langue seconde sont évaluées à ce niveau. Les années antérieures, l'épreuve obligatoire de la CSEM de fin de 1^{er} cycle était fondée sur une version modifiée de l'épreuve sommative de 3^e année. Puisque cet instrument d'évaluation n'est pas totalement en adéquation avec le PFEQ, la CSEM a décidé de ne plus faire passer d'épreuve obligatoire commune en français, langue seconde à la fin du 1^{er} cycle du primaire.

Suivi de nos progrès en français au primaire (lecture et écriture)

Objectifs 1 et 2 :

Améliorer la maîtrise des compétences en français (lecture et écriture) de tous les élèves du primaire

Figure 1 : Taux de réussite à l'épreuve de fin de 1^{er} cycle en français, langue seconde , 2010-2015

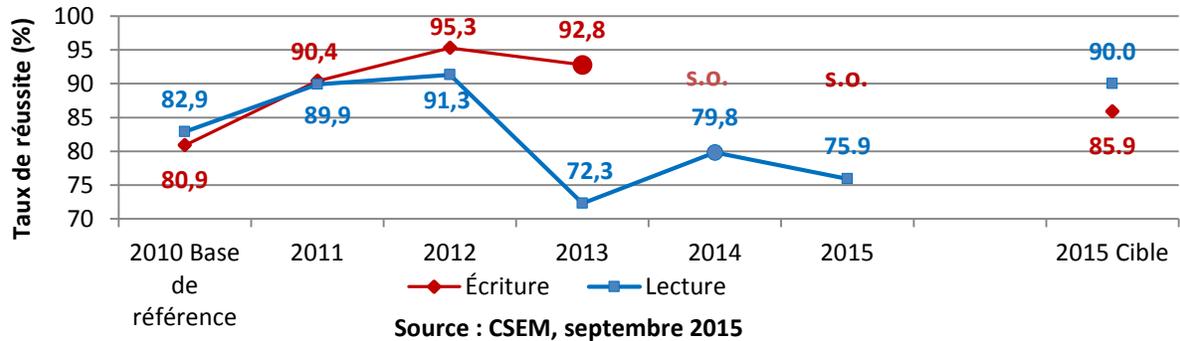


Figure 2 : Taux de réussite à l'épreuve de fin de 2^e cycle en français, langue seconde , 2010-2015

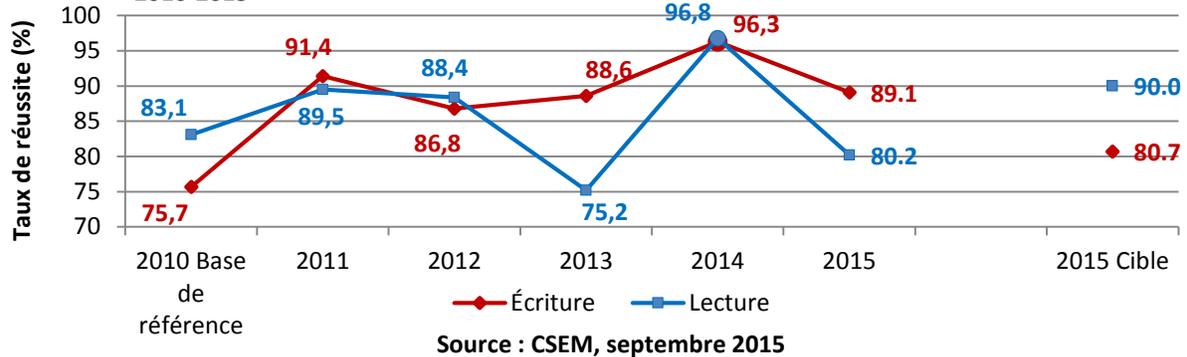
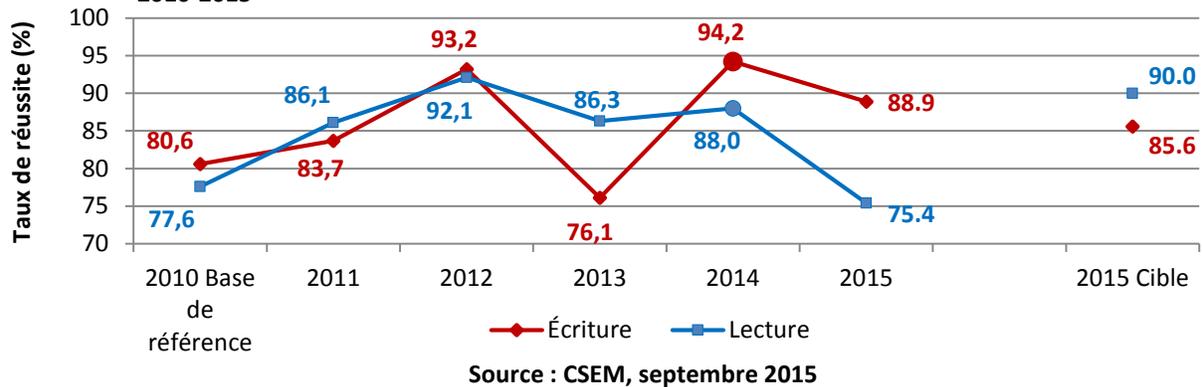


Figure 3 : Taux de réussite à l'épreuve de fin de 3^e cycle en français, langue seconde , 2010-2015



On observe une baisse du taux de réussite aux épreuves de français, langue seconde (FLS), tant en lecture qu'en écriture, à la fin des trois cycles du primaire par rapport à l'année précédente (voir les figures 1, 2 et 3). En lecture, cette diminution pourrait être attribuable au fait que l'épreuve produite par le MEESR pour évaluer la compréhension écrite fait de plus en plus appel à l'inférence, une compétence qui exige un degré supérieur de raisonnement. Dans ce contexte, nous entendons déployer des efforts accrus afin de favoriser le développement du raisonnement chez tous les élèves et, partant, la réussite en français. En écriture, les modèles fournis par le MEESR pour aider les élèves à planifier leurs tâches dans l'épreuve de production écrite sont plus sommaires qu'antérieurement. Les élèves disposent de moins d'encadrement et de messages-guides. Ils doivent donc faire preuve d'une autonomie accrue, une compétence importante dont nous favorisons de plus en plus le développement chez tous les élèves.

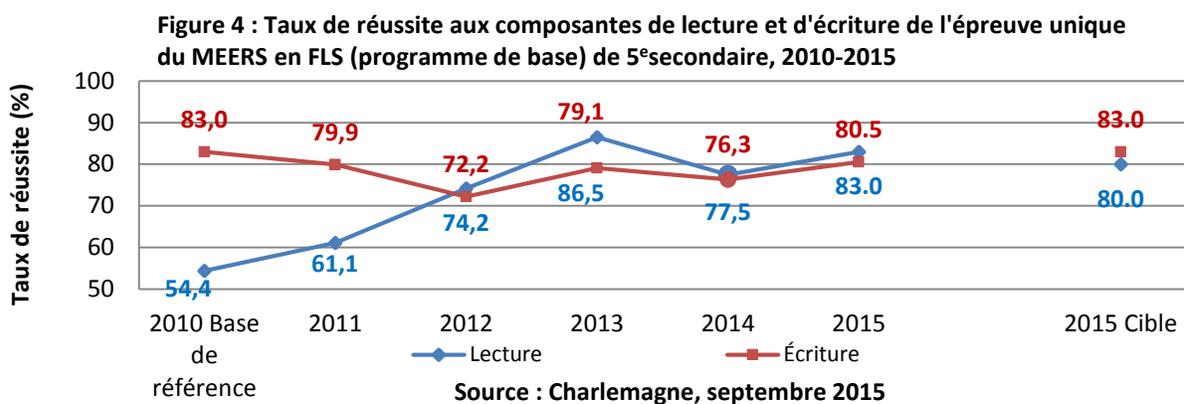
Étant donné que les cibles fixées pour 2015 au titre des épreuves de français, langue seconde (programme de base) de fin de 1^{er}, de 2^e et de 3^e cycle du primaire n'ont pas été atteintes, la CSEM continuera de mettre en œuvre des stratégies en vue d'améliorer la maîtrise des compétences en français, langue seconde. Ces stratégies sont, entre autres:

- soutien des CAP dans toutes les écoles du secteur des jeunes, de manière à favoriser des pratiques pédagogiques exemplaires grâce à l'utilisation des résultats des élèves aux fins de recenser leurs défis sur le plan des apprentissages, d'établir des objectifs *SMART* et des stratégies d'enseignement basées sur des données de recherche;
- poursuite des centres de correction pour les situations d'évaluation de fin de 2^e et de 3^e cycle du primaire, afin d'approfondir les connaissances du personnel enseignant quant aux attentes du MEESR;
- participation d'enseignantes et d'enseignants de la fin du 2^e cycle, grâce à une subvention du Programme de subventions au perfectionnement et à l'innovation (PDIG), à la préparation de l'épreuve de fin de 2^e cycle 2015-2016 qui comprendra des textes audio et visuels;
- perfectionnement professionnel offert au personnel enseignant, sur une base individuelle ou en petit groupe, relativement à l'utilisation de l'outil de diagnostic et d'analyse comparative *GB plus*, de façon à déterminer avec plus de précision le degré de compétence en lecture aux fins du classement des élèves et de la différenciation pédagogique;
- poursuite des ateliers de perfectionnement professionnel destinés à l'ensemble des enseignantes et des enseignants de français quant à l'approche de littératie équilibrée en lecture et en écriture;
- poursuite du travail avec les nouveaux enseignants et enseignantes pour les aider à mieux comprendre les attentes et exigences du programme de français en se familiarisant avec la progression des apprentissages et le cadre d'évaluation.

Suivi de nos progrès en français en 5^e secondaire (lecture et écriture)

Objectifs 3 et 4 :

Améliorer la maîtrise des compétences en français (lecture et écriture) de tous les élèves du secondaire inscrits en FLS (programme de base) à la fin de la 5^e secondaire



En juin 2015, les taux de réussite des élèves de 5^e secondaire de la CSEM aux composantes de lecture et d'écriture de l'épreuve unique du MEERS en français, langue seconde (FLS) étaient nettement supérieurs à ceux des années antérieures (voir figure 4) et atteignaient, dans les deux cas, la cible fixée pour 2015. Ces dernières années, les conseillères et conseillers pédagogiques en français au secondaire ont centré leurs efforts de perfectionnement professionnel sur les stratégies de lecture. Cette année, ils poursuivront ces efforts tout en mettant également l'accent sur les stratégies d'écriture.

La CSEM continuera de mettre en œuvre des stratégies en vue d'améliorer la maîtrise des compétences en français, langue seconde au secondaire. Ces stratégies sont, entre autres:

- développement et actualisation, avec le personnel enseignant de 1^{re} secondaire, d'un répertoire de situations d'évaluation des apprentissages en étroite adéquation avec la progression des apprentissages et le cadre d'évaluation du MEERS;
- création de ressources numériques interactives pour la lecture aux fins d'accroître la motivation des élèves de 1^{re} et de 2^e secondaire, plus particulièrement de ceux qui éprouvent des difficultés en lecture;
- création de ressources numériques interactives pour l'écriture aux fins d'accroître la motivation des élèves de 3^e, de 4^e et de 5^e secondaire qui éprouvent des difficultés en écriture;
- ateliers de perfectionnement professionnel sur des stratégies d'enseignement pour la compréhension et la production écrites offerts à l'ensemble des enseignantes et des enseignants de français au secondaire.

Tableau 2 :**Sommaire des objectifs, cibles et résultats actuels pour le but 2, en *English Language Arts* (lecture et écriture) au primaire et au secondaire**

Objectifs	Base de référence 2010	Cible 2015	CSEM 2015	Province 2015
LECTURE EN ANGLAIS : 1. Améliorer la maîtrise de la compétence en lecture en anglais de tous les élèves du <u>primaire</u>	Fin 1 ^{er} cycle (cohorte 1) CAT 4 : 72,0 % Fin 2 ^e cycle (juin 2013) 66,9 % Fin 3 ^e cycle épreuve obligatoire 73,3 %	90,0 % à la fin de la 6 ^e année 76,9 % 78,3 %	Cohorte 1 (6 ^e année) CAT 4* : s.o. Fin 2 ^e cycle 85,6 % Fin 3 ^e cycle épreuve obligatoire 75,4 %	CAT 4 : s.o. (selon la norme canadienne) Il n'y a pas de résultats à l'échelle provinciale pour les épreuves de fin de cycle au primaire.
ÉCRITURE EN ANGLAIS : 2. Améliorer la maîtrise de la compétence en écriture en anglais de tous les élèves du <u>primaire</u>	Fin 1 ^{er} cycle PAS DE RÉSULTATS Fin 2 ^e cycle (juin 2013) 87,7 % Fin 3 ^e cycle épreuve obligatoire 85,0 %	92,9 % 90,0 %	Fin 1 ^{er} cycle PAS DE RÉSULTATS Fin 2 ^e cycle 92,6 % Fin 3 ^e cycle épreuve obligatoire 88,9 %	Il n'y a pas de résultats à l'échelle provinciale pour les épreuves de fin de cycle au primaire.
LECTURE EN ANGLAIS : 3. Maintenir voire améliorer, la maîtrise de la compétence en lecture en anglais de tous les élèves du secondaire à la fin de la 5 ^e <u>secondaire</u>	5e secondaire épreuve unique du MEESR 90,1 %	90,1 %	5e secondaire épreuve unique du MEESR 93,2 %	5e secondaire épreuve unique du MEESR 90,5 %
ÉCRITURE EN ANGLAIS : 4. Maintenir, voire améliorer, la maîtrise de la compétence en écriture en anglais de tous les élèves du secondaire à la fin de la 5 ^e <u>secondaire</u>	5e secondaire épreuve unique du MEESR 91,1 %	91,1 %	5e secondaire épreuve unique du MEESR 96,3 %	5e secondaire épreuve unique du MEESR 94,8 %

Source : Taux de réussite fin de cycle et CAT 4 primaire, CSEM septembre 2015 – Taux de réussite convertis secondaire MEESR, Charlemagne, septembre 2015

*L'épreuve CAT 4 de fin de 1^{er} cycle est maintenant appliquée la première année du cycle (en 1^{re} année) plutôt que la deuxième (en 2^e année). La CSEM et le personnel enseignant sont ainsi mieux en mesure de déceler les lacunes en lecture dès le début de chacun des cycles, ce qui laisse plus de temps pour appliquer des interventions spécifiques afin de combler ces lacunes et d'assurer la réussite des élèves à la fin du cycle.

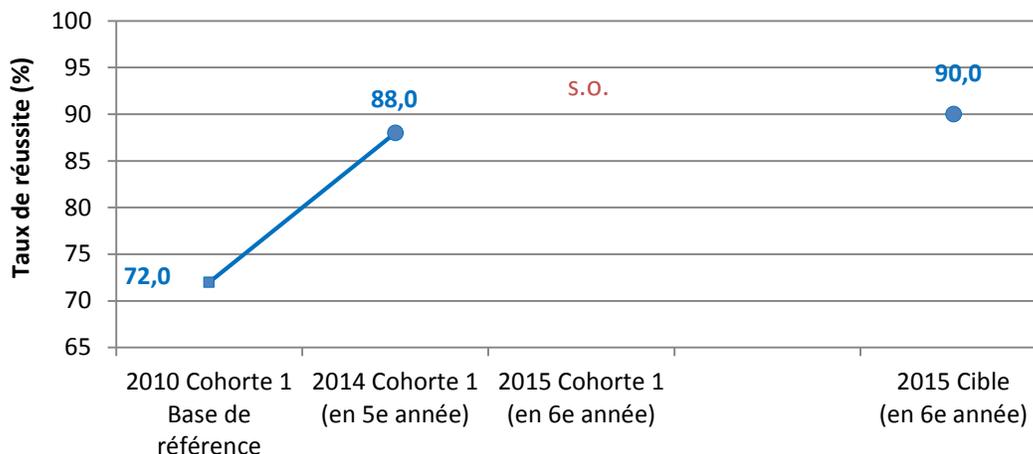
s.o. L'épreuve CAT 4 standardisée n'est pas administrée en 6^e année, seulement en 1^{re}, en 3^e et en 5^e année.

Suivi de nos progrès en anglais (lecture et écriture)

Objectifs 1 et 2 :

Améliorer la maîtrise des compétences en anglais (lecture et écriture) pour tous les élèves du primaire

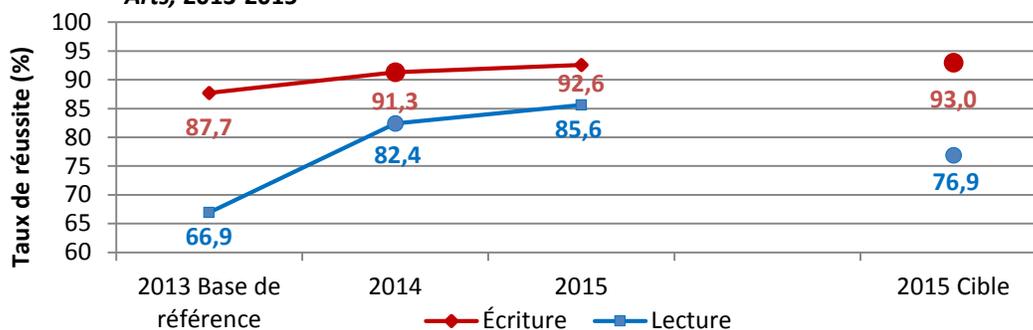
Figure 5 : Taux de réussite au CAT 4 (cohorte 1)*



*Taux de réussite basés sur les élèves de la cohorte 1 atteignant un résultat de stanine 4 ou plus à l'examen CAT 4

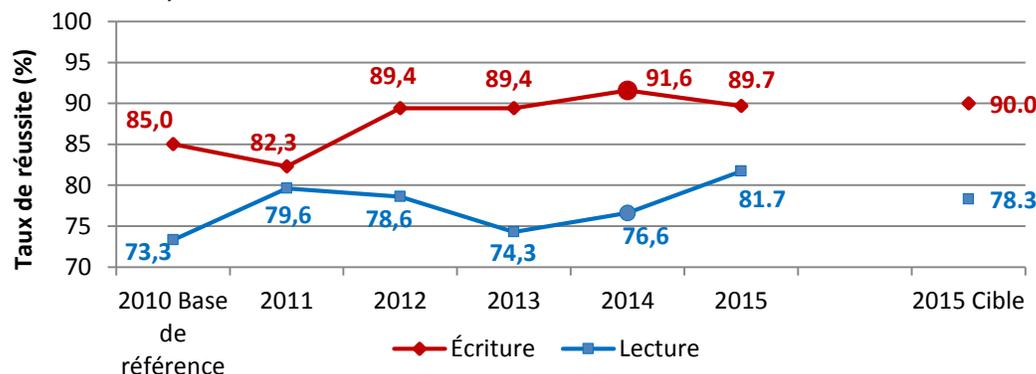
Source : Canadian Assessment Test, Testing Service, juin 2014

Figure 6 : Taux de réussite à l'épreuve de fin de 2^e cycle en *English Language Arts*, 2013-2015



Source : CSEM, septembre 2015

Figure 7 : Taux de réussite à l'épreuve de fin de 3^e cycle en *English Language Arts*, 2010-2015



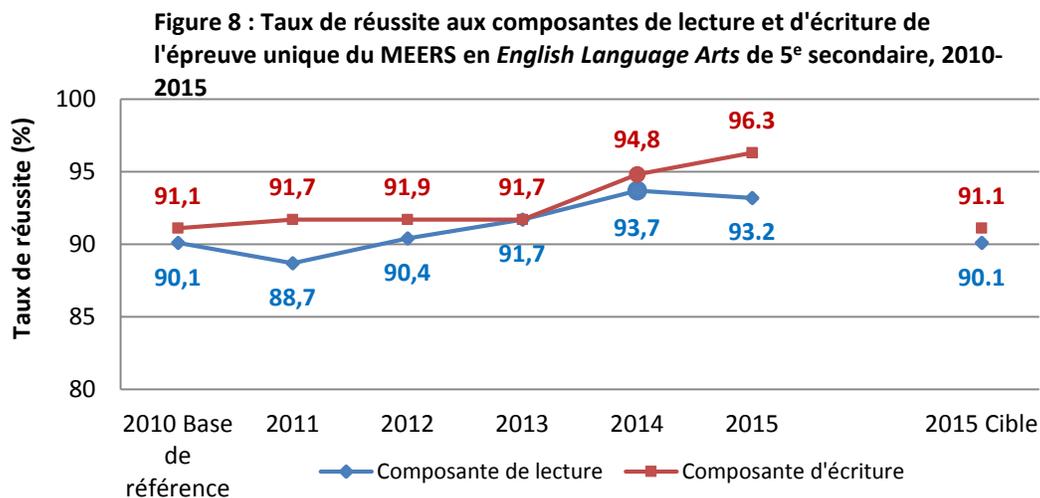
Source : CSEM, septembre 2015

Le taux de réussite en lecture à l'épreuve de fin de 2^e cycle du primaire en *English Language Arts* a légèrement diminué par rapport à l'année précédente, probablement en raison du choix de textes, mais il a néanmoins atteint la cible de la CSEM fixée pour 2015 en compréhension écrite. Le taux de réussite en écriture a pour sa part augmenté par rapport à l'année précédente et se situe en deçà d'à peine 0,4 % de la cible de la CSEM (voir la figure 6). En lecture à la fin du 3^e cycle du primaire, on observe une augmentation du taux de réussite par rapport à l'année précédente, taux qui dépasse sensiblement la cible de la CSEM pour 2015. En écriture, on constate une légère baisse du taux de réussite par rapport à l'année antérieure, taux qui n'est cependant que de 0,3 % inférieur à la cible de la CSEM (voir la figure 7).

Objectifs 3 et 4 :

Maintenir, voire améliorer, la maîtrise des compétences en anglais (lecture et écriture) de tous les élèves du secondaire à la fin de la 5^e secondaire

Les taux de réussite des élèves de 5^e secondaire en *English Language Arts* ont de nouveau augmenté en 2015, pour la composante d'écriture, et ont légèrement diminué (de 0,5 %), pour la composante de lecture. Tant en lecture qu'en écriture, les taux de réussite ont surpassé considérablement les cibles de la CSEM pour 2015 (voir la figure 8).



Source : Charlemagne, septembre 2015

La CSEM n'a pas atteint les cibles fixées pour 2015 en *English Language Arts* (ELA) en écriture au 2^e cycle du primaire, mais on observe une hausse marquée par rapport aux résultats de juin 2014 en lecture et en écriture dans cette matière, tant au primaire qu'au secondaire. Afin de continuer à améliorer la maîtrise des compétences au titre des cibles qui n'ont pas été atteintes, la CSEM poursuivra ses efforts axés sur la mise en œuvre de stratégies aptes à améliorer la maîtrise des compétences en lecture et en écriture en ELA au primaire et au secondaire. Se fondant sur les hausses des taux de réussite observées en juin 2015, la CSEM continuera d'appuyer les initiatives suivantes :

- soutien des CAP dans toutes les écoles du secteur des jeunes, de manière à favoriser des pratiques pédagogiques exemplaires grâce à l'utilisation des résultats des élèves aux fins de recenser leurs défis sur le plan des apprentissages, d'établir des objectifs SMART et des stratégies d'enseignement basées sur des données de recherche;

- centres de correction pour les épreuves du MEERS de fin de 2^e et de 3^e cycle du primaire, ainsi que pour les épreuves uniformes du MEESR en ELA en 5^e secondaire, afin de fournir au personnel enseignant d'importantes et utiles occasions de perfectionnement professionnel et d'échange de pratiques exemplaires;
- approche de littératie équilibrée dans toutes les écoles, apte à favoriser l'autonomie progressive des élèves en lecture et en écriture, comprenant le recours à des ressources en lecture du niveau pour des activités dirigées et l'intégration de centres de littératie au primaire, ainsi que l'initiative pilote de littératie *Advance-5* en 1^{re} et en 4^e secondaire et dans les écoles innovatrices;
- ateliers dans le but de combler l'écart lié à la modération, en assurant l'adéquation entre les pratiques pédagogiques et les critères d'évaluation de fin de cycle du PFEQ et en utilisant les épreuves du MEERS comme assises des exigences en classe.

But 3 :

L'amélioration de la persévérance scolaire et de la réussite scolaire chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Objectifs :

1. Augmenter le pourcentage des élèves ayant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation (DAA) qui obtiennent un diplôme d'études secondaires (DES)
2. Augmenter le pourcentage des élèves ayant des besoins particuliers qui obtiennent un certificat de formation préparatoire au travail (CFPT)
3. Augmenter le pourcentage des élèves ayant des besoins particuliers qui obtiennent un certificat de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (CFMS)

Contexte :

Selon nos données, l'effectif scolaire continue de diminuer à la CSEM. Entre septembre 2013 et septembre 2014, cette baisse s'établit à 300 élèves au secondaire. Parallèlement, la proportion d'élèves qui ont des besoins particuliers a augmenté légèrement, passant de 18,0 % en 2010 à 19,2% en 2014. Le tableau 1 fait état de l'effectif scolaire au secondaire pour l'ensemble de nos écoles, y compris les écoles secondaires qui accueillent des élèves ayant des besoins particuliers, les écoles innovatrices, les écoles des affaires sociales et les écoles dotées d'un mandat suprarégional (centre Mackay et école Philip E. Layton).

Dans le présent document, les élèves ayant des besoins particuliers s'entendent des élèves handicapés et des élèves en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation. Les élèves en difficulté d'apprentissage sont ceux qui présentent des difficultés d'apprentissage et ceux qui ont une légère déficience intellectuelle. Les élèves en difficulté d'adaptation sont ceux qui présentent des troubles du comportement. Les élèves handicapés – auxquels est attribué un code de difficulté – incluent les élèves qui présentent des troubles envahissants du développement, une déficience motrice grave, des troubles graves du comportement, une déficience intellectuelle profonde, une déficience intellectuelle moyenne à sévère, une déficience motrice légère, une déficience organique, langagière, visuelle ou auditive, des troubles relevant de la psychopathologie ou une déficience atypique.

Tableau 1 :

Nombre d'élèves inscrits au secondaire à la CSEM, par catégorie : 30 septembre 2010, 30 septembre 2011, 30 septembre 2012, 30 septembre 2013 et 30 septembre 2014

Catégories d'élèves	30 septembre 2010		30 septembre 2011		30 septembre 2012		30 septembre 2013		30 septembre 2014	
Effectif scolaire au secondaire - CSEM	9857		9448		9104		8726		8369	
Élèves ayant des besoins particuliers (handicapés, en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation)	1773	18.0%	1712	18.1%	1750	19.2%	1697	19,4%	1608	19,2 %
Élèves handicapés seulement	314	3,2 %	344	3,6 %	376	4,1 %	394	4,5 %	419	5,0 %
Élèves handicapés en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation	1459	14,8 %	1368	14,5 %	1374	15,1 %	1303	14,9 %	1189	14,2 %

Source : JADE et GPI, septembre 2015

Tableau 2 :

Nombre d'élèves inscrits en 5^e secondaire à la CSEM en vue de l'obtention d'un diplôme d'études secondaires (DES), juin 2011, juin 2012, juin 2013, juin 2014 et juin 2015

Catégories d'élèves	30 juin 2011		30 juin 2012		30 juin 2013		30 juin 2014		30 juin 2015	
Effectif scolaire en 5 ^e secondaire	2141		1954		1956		1807		1764	
Nombre d'élèves de 5 ^e secondaire ayant des besoins particuliers (handicapés, en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation)	269	12,6 %	276	14,1 %	277	14,2 %	260	14,4 %	250	14,2 %

Source : JADE et GPI, septembre 2015

Tableau 3 :

Nombre d'élèves de 5^e secondaire ayant des besoins particuliers à la CSEM qui ont obtenu un diplôme d'études secondaires (DES), juin 2011, juin 2012, juin 2013, juin 2014 et juin 2015

Catégories d'élèves	30 juin 2011		30 juin 2012		30 juin 2013		30 juin 2014		30 juin 2015	
Élèves handicapés	31		35		39		32		30	
Élèves handicapés qui ont obtenu un DES	14	45,2 %	15	42,2 %	24	61,5 %	17	53,1 %	16	53,3 %
Élèves en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation	238		241		238		228		220	
Élèves en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation qui ont obtenu un DES	137	57,6 %	153	63,5 %	151	63,4 %	97	42,5 %	134	61,0 %
Nombre total d'élèves ayant des besoins particuliers qui ont obtenu un DES	151	56,1 %	168	60,4 %	175	62,8 %	114	43,8 %	150	60,0 %

Source : JADE et GPI, septembre 2015

Le tableau 2 fait état du nombre d'élèves inscrits en 5^e secondaire à la CSEM en vue de l'obtention d'un diplôme d'études secondaires (DES). Il indique une baisse de l'effectif scolaire en 5^e secondaire en 2015 (1764 élèves) par rapport à 2013 (1956 élèves), et une proportion égale d'élèves de 5^e secondaire ayant des besoins particuliers les deux années, soit 14,2 %.

Le tableau 3 fait état du nombre total d'élèves ayant des besoins particuliers qui ont obtenu un DES. Comparativement à 2011 (base de référence), il y a eu une augmentation de 3,9 % du pourcentage des élèves en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation qui ont obtenu un DES (de 56,1 % en 2011 à 60,0 % en 2015).

Pour la même période, nous avons constaté une augmentation de 3,4 % du taux de diplomation chez les élèves en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation, et une augmentation marquée de 8,1 % (de 45,2 % en 2011 à 53,3 % en 2015) chez les élèves handicapés, hausse supérieure à la cible de 5 % établie pour ce groupe d'élèves.

Une analyse approfondie permet de constater que 71,1 % des élèves qui n'ont pas obtenu la sanction des études en juin 2015 (40,0 % des élèves) soit sont inscrits à l'éducation des adultes, soit reprennent leur 5^e secondaire cette année; et que 28,9 % des élèves qui n'ont pas obtenu la

sanction des études en juin 2015 soit ont quitté le système d'éducation soit se sont inscrits dans une autre commission scolaire. Les données ont été extraites du *Key Information Data System* (KIDS) le 9 novembre 2015.

Tableau 4 :
Sommaire des objectifs, cibles et résultats actuels pour le but 3

Objectifs	Résultats actuels		
	Base de référence	Cible 2015	CSEM (2014-2015)
1. Augmenter le pourcentage des élèves ayant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation (DAA) qui obtiennent un diplôme d'études secondaires (DES)	56,1 % (2011)	61,6 %	60,0 %
2. Augmenter le pourcentage des élèves ayant des besoins particuliers qui obtiennent un certificat de formation préparatoire au travail (CFPT)	86,2 %* (2013)	86,4 %	64,7 %
3. Augmenter le pourcentage des élèves ayant des besoins particuliers qui obtiennent un certificat de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (CFMS)	45,8 % (2011)	55,8 %	85,7 %

Source : JADE et GPI, septembre 2015

*La base de référence pour le CFPT est 2013, puisqu'il s'agit d'un programme de trois ans mis-en place en 2010-2011. Elle s'est établie à 86,2 %, et l'objectif pour 2015 a été fixé à 86,4 %.

Le programme de formation préparatoire au travail est actuellement offert dans nos deux écoles destinées aux élèves ayant des besoins particuliers. Signalons que 50,0 % des élèves à l'école secondaire John Grant et que 75,0 % des élèves à l'école secondaire LINKS sont des élèves handicapés. Un grand nombre de ces élèves ont besoin de temps supplémentaire pour achever leurs apprentissages et obtenir la certification. Ainsi, les élèves qui n'ont pas reçu la sanction des études au bout des trois années au sein du programme devraient vraisemblablement y parvenir au terme d'une quatrième année. C'est ce qui explique certaines des variations quant aux pourcentages d'élèves inscrits à la formation préparatoire au travail, et quant aux pourcentages d'élèves qui obtiennent le CFPT (12 élèves inscrits dans la troisième année du programme à l'école John Grant et 5 à l'école LINKS).

Le programme de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé est offert dans les écoles secondaires James Lyng, Mountainview, Programme Mile End et John F. Kennedy. Le faible nombre d'élèves inscrits dans ce programme, 21 élèves en 2014-2015, explique la grande variabilité des pourcentages.

Suivi de nos progrès

Objectif 1 :

Augmenter le pourcentage des élèves ayant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation (DAA) qui obtiennent un diplôme d'études secondaires (DES)

En 2015, 60,0 % des élèves ayant des besoins particuliers inscrits en 5^e secondaire ont obtenu un diplôme d'études secondaires, et 71,1 % des élèves qui ne l'ont pas obtenu soit sont inscrits à l'éducation des adultes, soit reprennent leur 5^e secondaire. Le nombre des élèves qui obtiennent un diplôme d'études secondaires devrait donc augmenter.

La commission scolaire continuera de centrer ses efforts sur des stratégies permettant d'augmenter le taux de diplomation des élèves ayant des besoins particuliers, dont les initiatives suivantes :

Au sein du *Resource Literacy Teachers Network* (RLTN), les Services aux élèves et les Services pédagogiques collaboreront activement avec les écoles, afin de promouvoir les pratiques exemplaires qui permettent de joindre tous les élèves dans les classes.

Cette année, le conseiller pédagogique au titre de la Transition école-vie active (TEVA) a travaillé en étroite collaboration avec les équipes-écoles, y compris les membres de la direction et du personnel enseignant, les parents, les élèves et les organisations externes. Les efforts ont surtout porté sur l'accompagnement des élèves et de leur famille aux fins d'une transition harmonieuse vers l'enseignement postsecondaire. Les équipes ont mis en place un plan structuré qui fait partie intégrante du plan d'intervention (PI) individualisé de l'élève. Cette initiative nous permettra de suivre étroitement les progrès des élèves en vue de l'obtention d'un diplôme.

Ces deux dernières années, l'académie Lauren Hill a offert un programme de 1^{er} cycle allongé. Ce programme d'un an a pour but de fournir aux élèves un soutien intensif de sorte qu'ils puissent mieux réussir leur transition du primaire au secondaire. Depuis la mise sur pied de ce programme, plus de 50,0 % des élèves inscrits ont pu intégrer le programme de 1^{er} cycle régulier. Cette intervention ciblée devrait normalement se traduire par une augmentation du nombre d'élèves qui obtiennent un diplôme d'études secondaires. Étant donné le succès de cette initiative, nous entendons mettre en place des programmes semblables dans d'autres écoles secondaires.

Objectifs 2 et 3 :

Parcours de formation axé sur l'emploi (PFAE)

Le parcours de formation axé sur l'emploi (PFAE), qui comprend le programme de formation préparatoire au travail et le programme de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé, contribue invariablement, au fil des ans, à améliorer le taux de réussite des élèves de la CSEM. Le pourcentage des élèves inscrits à la formation préparatoire au travail et à la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé qui ont obtenu la certification a connu une augmentation constante, passant de 0,1 % en 2010 à 0,9 % en 2014 (source : MEESR, DSID, système Charlemagne, diplomation et qualification par commission scolaire, édition 2015). Depuis l'implantation de ces programmes, relativement récente, les membres de la direction et du personnel enseignant, ainsi que les conseillers pédagogiques ont consacré beaucoup de temps à se familiariser avec les contenus et à déterminer des candidats appropriés. Ces cinq dernières années, le PFAE s'est indéniablement imposé comme un parcours apte à contribuer à la réussite des élèves.

À ce titre, le nombre d'élèves susceptibles d'opter pour ce parcours devrait vraisemblablement augmenter, et nous entendons l'offrir dans un nombre accru d'écoles.

Dans une perspective de perfectionnement professionnel, les enseignantes et enseignants du PFAE ont participé cette année au réseau de mentorat du PFAE offert par l'intermédiaire du MEESR. Cette initiative leur permet de se bâtir un réseau de soutien élargi et de partager les pratiques exemplaires. Les Services éducatifs et de la technologie offriront des ateliers de perfectionnement professionnel au personnel enseignant.

Objectif 2 :

Augmenter le pourcentage des élèves ayant des besoins particuliers qui obtiennent un certificat de formation préparatoire au travail (CFPT)

En juin 2013, 25 élèves sur 29 (86,2 %) ont obtenu la certification. Il s'agit de notre base de référence, étant donné que c'était la première cohorte à demander la certification en formation préparatoire au travail. En juin 2015, 11 élèves sur 17 (64,7 %) ont obtenu la certification. Force est de constater que les élèves qui s'inscrivent au programme de formation préparatoire au travail ont besoin d'un temps accru et d'un enseignement spécialisé pour réussir. Nous sommes en train d'explorer différentes initiatives qui nous permettraient de mieux répondre aux besoins particuliers de ces élèves.

Nous entendons implanter la formation préparatoire au travail dans des écoles secondaires ordinaires. Cette mesure encouragerait un nombre accru d'élèves à risque de ne pas satisfaire les exigences pour l'obtention d'un DES à poursuivre leurs études et à obtenir une certification. Nous aimerions ultérieurement offrir ce programme dans un plus grand nombre d'écoles.

Objectif 3 :

Augmenter le pourcentage des élèves ayant des besoins particuliers qui obtiennent un certificat de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (CFMS)

En juin 2015, 18 élèves sur 21 ont obtenu un certificat de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé, soit un pourcentage de 85,7 %. La base de référence (2011) était de 45,8 % et la cible pour 2015, de 55,8 %. Le taux de certification a donc dépassé la cible et pourrait être attribuable à une meilleure orientation offerte par les équipes-écoles quant à l'inscription à la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé. Signalons de nouveau que le faible nombre d'élèves inscrits dans ce programme, 21 élèves en 2014-2015, explique la grande variabilité des pourcentages. Ainsi, 18 des 21 élèves, soit 85,7 % des élèves, ont obtenu la certification; si 16 de ces 21 élèves l'avaient obtenu, au lieu de 18, le pourcentage aurait chuté à 76,2 %, soit de quelque 10 points de pourcentage.

Nous envisageons la possibilité d'implanter la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé dans un plus grand nombre d'écoles. Cette mesure encouragerait un nombre accru d'élèves à risque de ne pas satisfaire les exigences pour l'obtention d'un DES à poursuivre leurs études et à obtenir une certification.

But 4 :

La promotion d'un environnement sain et sécuritaire par l'adoption de mesures de prévention de la violence

Objectifs :

1. Réduire de 5 %, par rapport à la base de référence, le pourcentage d'élèves victimes d'intimidation (modérée et grave)
2. Accroître de 5 %, par rapport à la base de référence, le pourcentage d'élèves qui se sentent en sécurité à l'école

Contexte :

Depuis vingt ans, des études ont prouvé le lien entre les effets physiques et psychologiques de l'intimidation et du harcèlement par les pairs et de mauvais résultats scolaires. Des éducateurs et des chercheurs ont constaté que les élèves qui sont victimes d'intimidation sont susceptibles de souffrir de dépression, de perdre intérêt envers leurs études et la vie scolaire, et d'éprouver des problèmes de santé à long terme. Un comportement d'intimidation à l'adolescence, conjugué à des facteurs de risque individuels et familiaux, serait un indicateur de prédiction de comportement mésadapté ou violent. Qu'elle ait lieu à l'école ou non, l'intimidation porte atteinte à la santé et à l'apprentissage de l'élève.

Selon les études, les communautés doivent accroître les facteurs susceptibles de protéger les jeunes pour prévenir l'intimidation et en contrer les effets néfastes. À ce titre, les écoles doivent créer et préserver des milieux inclusifs et favorables à l'apprentissage en se dotant de politiques et de pratiques qui favorisent l'intervention précoce et efficace, et des stratégies de prévention et d'action fondées sur les données de recherche.

En 2014-2015, la CSEM a continué de promouvoir des services, des approches et des stratégies aptes à réduire l'intimidation et l'impact des traumatismes liés à la violence sur les jeunes. Dans le cadre de sa stratégie d'adoption d'une approche de prévention de la violence axée sur l'école et conforme aux exigences de la *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école*, la CSEM a incité ses écoles et centres à évaluer le climat au sein de leur établissement à l'aide du sondage *Tell Them From Me* (TTFM) et à actualiser leur plan d'action pour un milieu scolaire sain et sécuritaire.

Au total, 27 écoles primaires ont sondé 4 050 élèves et 22 écoles secondaires, 5 518 élèves. Nous faisons brièvement état ci-après des réponses des élèves aux questions spécifiques du sondage TTFM conçues pour mesurer : 1) la prévalence de l'intimidation modérée et grave à l'école, et 2) le sentiment de sécurité à l'école.

Suivi de nos progrès

L'intimidation chez les élèves du primaire

Selon le sondage *Tell Them From Me* (TTFM), l'intimidation modérée et grave est définie comme : *de l'intimidation physique plus d'une fois par semaine, ou de l'intimidation verbale, sociale ou de la cyberintimidation chaque jour ou presque*. Au primaire, le sondage est mené auprès des élèves de 4^e, de 5^e et de 6^e année.

Les données du TTFM indiquent que 26 % des élèves du primaire de la CSEM qui ont répondu aux questions ont été victimes d'intimidation modérée ou grave durant l'année scolaire 2014-2015. La norme comparative est aussi de 26 %. La norme comparative est tirée d'une base de données comprenant des centaines de milliers d'élèves dont le profil socioéconomique est semblable à celui des élèves de la CSEM. Le pourcentage de 2014-2015 à la CSEM (26 %) est légèrement inférieur à celui de l'année précédente (27 %). D'une école primaire de la CSEM à une autre, cette proportion oscille entre 13 % et 52 %.

Dans l'ensemble, on dénote un écart marqué entre les sexes, 22 % des filles et 30 % des garçons ayant déclaré avoir été victimes d'intimidation modérée ou grave. La norme comparative pour les filles est de 27 % et pour les garçons, de 28 %.

Selon les données recueillies, l'intimidation est la plus répandue chez les garçons de 4^e année (36 %). La norme comparative pour ce groupe est de 30 %. En conformité avec les données nationales, les élèves des écoles primaires de la CSEM ont déclaré que l'intimidation verbale et l'intimidation sociale étaient les plus courantes et qu'elles avaient le plus souvent lieu à l'extérieur, sur le terrain de l'école, durant la récréation ou à l'heure du dîner.

L'intimidation chez les élèves du secondaire

Au secondaire, le sondage est mené auprès des élèves de la 1^{re} à la 5^e secondaire. Les données du TTFM indiquent que 17 % des élèves du secondaire de la CSEM qui ont répondu aux questions ont été victimes d'intimidation modérée ou grave, une proportion en deçà de la norme comparative établie à 22 %. D'une école secondaire de la CSEM à l'autre, cette proportion oscille entre 7 % et 33 %. Ces dernières années, cette mesure ne s'est pratiquement pas éloignée de la base de référence et la CSEM ne s'achemine pas résolument vers la cible de 10 % établie à ce titre (tableau 1).

Dans l'ensemble, on dénote un léger écart entre les sexes, 16 % des filles et 18 % des garçons ayant déclaré avoir été victimes d'intimidation modérée ou grave. La norme comparative pour les filles est de 21 % et pour les garçons, de 26 %.

Selon les données désagrégées, la proportion d'élèves victimes d'intimidation est plus forte chez les élèves qui ont repris au moins deux années à l'enseignement secondaire.

Selon les données recueillies, l'intimidation verbale et l'intimidation sociale sont les plus courantes, suivies par la cyberintimidation et l'intimidation physique. La prévalence de la cyberintimidation est plus forte au secondaire qu'au primaire, chose normale puisque l'accès aux médias sociaux augmente avec l'âge. Les élèves ont déclaré que l'intimidation avait le plus souvent lieu à l'extérieur, sur le terrain de l'école, et dans les couloirs après les heures de classe et durant les pauses.

La sécurité à l'école chez les élèves du primaire

Dans le sondage *Tell Them From Me* (TTFM), on demande aux élèves s'ils se sentent en sécurité à l'école et sur leur trajet entre l'école et la maison. Le sondage est mené auprès des élèves de 4^e, de 5^e et de 6^e année.

Les données indiquent qu'en 2014-2015, 87 % des élèves qui ont répondu aux questions se sentent en sécurité à l'école; la norme comparative est de 86 %. D'une école primaire de la CSEM à une autre, cette proportion oscille entre 60 % et 98 %. Le pourcentage moyen de 87 % est supérieur au pourcentage de 85 % établi en 2013-2014. En outre, il représente une amélioration par rapport à la base de référence et il est supérieur à la cible fixée à 86 % (tableau 1).

On dénote un léger écart entre les sexes, le pourcentage s'établissant à 86 % chez les garçons, et à 89 % chez les filles. La norme comparative pour les garçons est de 85 % et pour les filles, de 88 %. Aucun écart significatif n'est observé entre les différentes années du primaire.

La sécurité à l'école chez les élèves du secondaire

Les données du TTFM indiquent qu'en 2014-2015, 83 % des élèves du secondaire se sentent en sécurité dans leur milieu scolaire; la norme comparative est de 85 %. D'une école secondaire de la CSEM à une autre, cette proportion oscille entre 67 % et 95 %. Le pourcentage moyen de 83 % constitue une amélioration par rapport à l'année précédente, mais est de 3 % en deçà de la cible (tableau 1).

On ne dénote aucun écart entre les sexes. Les pourcentages pour les différentes années du secondaire oscillent entre 79 % et 85 %.

Tableau 1 :**Sommaire des objectifs, cibles et résultats actuels pour le but 4**

Objectifs	Secteur scolaire	Bases de référence 2010-2011	Résultats 2013-2014	Résultats 2014-2015	Cibles
Réduire de 5 %, par rapport à la base de référence, le pourcentage d'élèves victimes d'intimidation (modérée et grave)	Primaire	26 %	27 %	26 %	21 %
	Secondaire	15 %	17 %	17 %	10 %
Accroître de 5 %, par rapport à la base de référence, le pourcentage d'élèves qui se sentent en sécurité à l'école	Primaire	81 %	85 %	87 %	86 %
	Secondaire	81 %	81 %	83 %	86 %

Source : Sondage auprès des élèves *Tell Them From Me*, 2014-2015

Prochaines étapes

En 2014-2015, les Services aux élèves de la CSEM ont continué d'appuyer les écoles en offrant : des ressources pertinentes et de l'information sur les pratiques exemplaires, un accompagnement dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan d'action pour un milieu scolaire sain et sécuritaire, des consultations sur la prévention et la gestion d'incidents d'intimidation, et des ateliers de perfectionnement professionnel.

Parmi les principales stratégies mises en œuvre en 2014-2015, on compte le lancement de la campagne *KINDERgarten* et les ateliers de formation sur l'autoexploitation juvénile donnés par Noni Classen, directrice des programmes éducatifs du Centre canadien de protection de l'enfance (CCPE).

La campagne *KINDERgarten* a suscité l'attention des médias en tant qu'initiative prometteuse pour la promotion de l'apprentissage socio-émotionnel précoce. Le projet a obtenu une subvention du Programme de subventions au perfectionnement et à l'innovation (PDIG) afin d'appuyer la participation d'enseignantes et d'enseignants de la maternelle de sept écoles primaires.

De nombreux administrateurs et professionnels de la CSEM, ainsi que des membres invités du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), de la santé publique et de la communauté dans son ensemble ont assisté à l'atelier de formation du CCPE tenu le 30 janvier 2015. Des reportages tant à la télévision que dans les journaux ont fait état de l'événement et de sa pertinence dans le contexte du projet de loi C-13 sur la protection des victimes de cyberintimidation déposé par le gouvernement conservateur.

Au cours de la prochaine année, les Services aux élèves de la CSEM centreront leurs efforts sur des questions comme l'amélioration de la supervision et de l'organisation dans les cours d'école, la prévention de l'autoexploitation juvénile, et la gestion d'incidents qui peuvent nécessiter une intervention de la police. Ils exploreront également la possibilité d'offrir un soutien accru aux élèves qui ont dû reprendre au moins une année du secondaire.

Les membres des Services aux élèves de la CSEM ont joué un rôle déterminant en ce qui concerne les enquêtes au titre des plaintes d'intimidation et de violence à l'école et leur résolution. Le directeur et les directrices adjointes des Services aux élèves, la conseillère en prévention de la violence, et l'équipe de *Project Harbor* ont travaillé en collaboration continue avec les directions, les conseillers d'orientation et d'autres membres du personnel professionnel afin de veiller à ce que les mesures adéquates soient prises quand survient un incident.

Les griefs déposés à la commission scolaire pour l'année scolaire 2014-2015 ont été traités avec succès sous la supervision directe des directions générales adjointes. En conséquence, aucune plainte d'intimidation n'a dû être acheminée au Protecteur de l'élève.

But 5 :

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

Objectif :

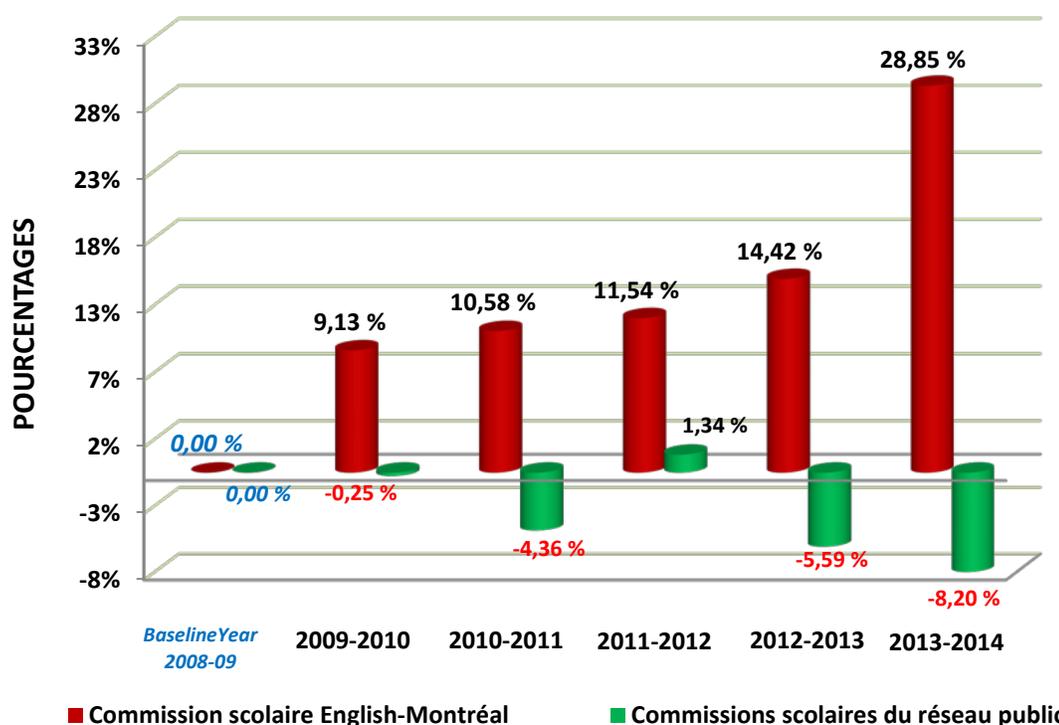
1. Augmenter de 10 % d'ici 4 ans le nombre d'élèves âgés de moins de 20 ans qui s'inscrivent à la formation professionnelle par rapport à la base de référence de 2007-2008 (208 élèves)

Contexte :

La formation professionnelle est un parcours de formation viable pour les élèves qui n'envisagent pas de poursuivre leurs études au-delà du secondaire. Elle leur permet d'obtenir un diplôme d'études professionnelles (DEP).

Figure 1 :

Augmentation du nombre de nouveaux élèves de moins de 20 ans inscrits à la formation professionnelle



Elle constitue aussi un parcours de formation de remplacement pour les élèves du secondaire qui sont à risque. En outre, la formation professionnelle contribue à augmenter le taux de diplomation au sein de la commission scolaire et permet à certains élèves d'obtenir un premier diplôme.

Selon les données les plus récentes du MEESR, le pourcentage de nouveaux élèves inscrits à la formation professionnelle à la CSEM est en progression constante, ce qui n'est pas le cas pour l'ensemble du réseau public.

Cette constatation amène la CSEM à poursuivre ses efforts pour inciter les jeunes de moins de 20 ans qui fréquentent ses écoles secondaires, ses centres d'éducation des adultes ou le cégep, ou qui sont sur le marché du travail à s'inscrire dans ses programmes de formation professionnelle.

Nous sommes conscients que notre réseau doit sensibiliser sans relâche le personnel, les élèves et la communauté quant aux programmes de formation professionnelle qui sont offerts dans nos écoles. En fonction des données fournies par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR), la CSEM s'est fixé une cible de 228 nouveaux élèves inscrits en formation professionnelle en 2015, soit une augmentation de 20 élèves par rapport à la base de référence de 2008 (208 élèves).

Tableau 1 :
Sommaire des objectifs, cibles et résultats actuels pour le but 5

Résultats actuels				
Objectif	Base de référence 2008	Cible 2015	CSEM 2015	Province 2015
1. Augmenter de 10 % d'ici 4 ans le nombre d'élèves âgés de moins de 20 ans qui s'inscrivent à la formation professionnelle par rapport à la base de référence de 2007-2008 (208 élèves)	208	228	★518	*s.o.

★Source : JADE-TOSCA

*s.o. = données non disponibles

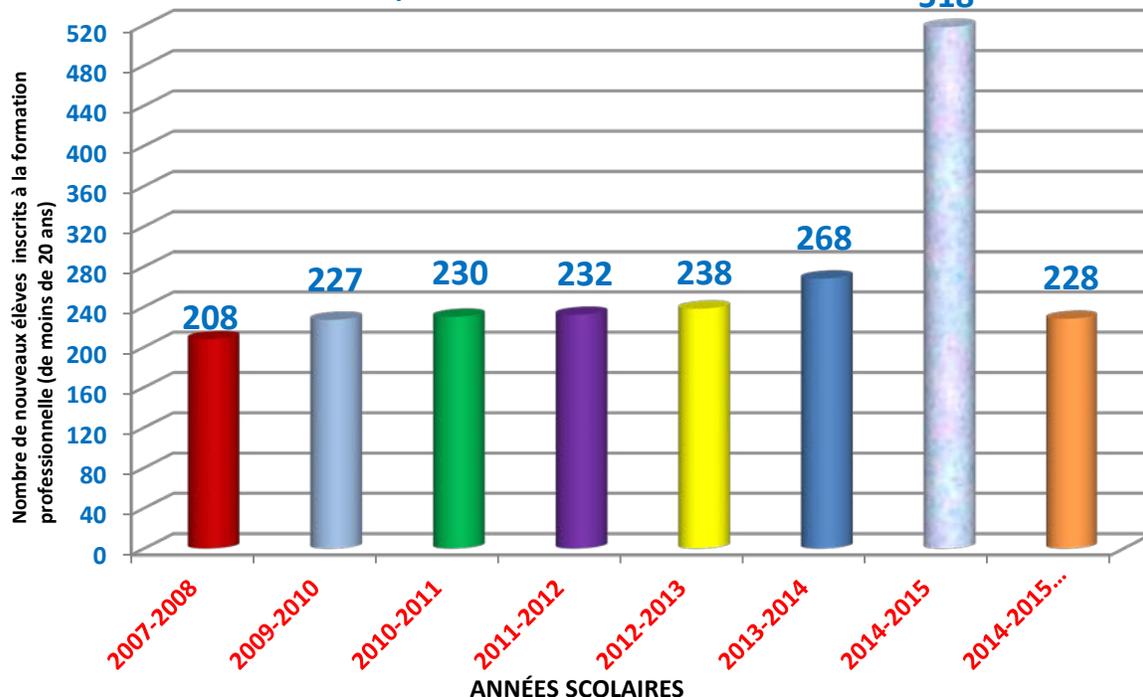
Suivi de nos progrès

Objectif 1 :

Augmenter de 10 % d'ici 4 ans le nombre d'élèves âgés de moins de 20 ans qui s'inscrivent à la formation professionnelle par rapport à la base de référence de 2007-2008 (208 élèves)

Une analyse approfondie des données fournies par le MEESR montre que la CSEM a dépassé la cible de 228 élèves fixée pour l'année scolaire 2014-2015. En effet, selon les données extraites par le Service des technologies de l'information à l'aide de la base de données JADE-TOSCA, le nombre de nouveaux élèves de moins de 20 ans inscrits à la formation professionnelle à la CSEM est passé de 208 en 2007-2008 (base de référence) à 518 en 2014-2015. Il s'agit d'une augmentation de 310 élèves par rapport à la base de référence de 2008, soit 149,1 %.

Figure 2 : Nombre de nouveaux élèves inscrits à la formation professionnelle, 2007-2015



En 2014-2015, le SEAFP a poursuivi sa stratégie de promotion de la formation professionnelle en tant que parcours de formation viable auprès des membres de la formation générale des jeunes de la CSEM. Le premier objectif de cette stratégie était de cibler les élèves de 4^e et de 5^e secondaire. Les conseillères et conseillers d'orientation, et le personnel de direction et enseignant du secteur des jeunes ont tous contribué au succès des activités tenues à ce titre. En axant principalement nos efforts sur ce public cible, nous avons pu renseigner l'ensemble des intervenantes et des intervenants, ainsi que les élèves susceptibles de s'orienter vers la formation professionnelle, relativement aux infinies possibilités qu'elle recèle.

Voici une brève description de toutes les activités organisées pour assurer la réalisation de l'objectif stratégique :

- **Foire de l'emploi 2014-2015**

La CSEM organise chaque année une foire de l'emploi qui permet de fournir une foule de renseignements importants sur l'éducation et l'emploi aux élèves de 5^e secondaire et de l'éducation des adultes. En participant à la foire de l'emploi, les élèves de ces deux secteurs ont l'occasion de recueillir de l'information auprès de représentantes et de représentants des centres de formation professionnelle. L'activité présente la formation professionnelle comme un parcours de formation vers l'emploi viable ou un complément aux études secondaires, et elle aide les élèves à planifier leur avenir.

- **EXPO-carrières du SEAFP – Présentation des programmes de la formation professionnelle :**

Cette activité offrait aux élèves de 4^e secondaire la possibilité d'explorer l'éventail de carrières auxquelles peut mener la formation professionnelle et technique. Les élèves des

écoles innovatrices ainsi que de 3^e et de 5^e secondaire ont également été invités à y participer.

Les élèves ont pris part à des ateliers, à des simulations et à des démonstrations pratiques. Une variété de ressources pédagogiques et d'information étaient à leur disposition, leur permettant de découvrir et d'explorer divers domaines susceptibles de les intéresser.

- **Transitions**

Durant l'année scolaire 2014-2015, les élèves des écoles innovatrices et des écoles secondaires ont eu droit à la présentation « Transitions » qui brosse le portrait des différents programmes offerts à la formation professionnelle. La présentation a eu lieu sous différentes formes, en petit et en grand groupe, ainsi que sous forme individuelle entre le conseiller d'orientation et l'élève.

En collaboration avec plusieurs conseillers et conseillères d'orientation du secondaire, les centres de formation professionnelle ont organisé des visites et des projets à l'intention des élèves du secondaire. En se rendant sur place, plutôt qu'en accueillant des invités dans leur école, les élèves ont pu découvrir les programmes dans les locaux où ils sont offerts, notamment les programmes de cuisine professionnelle et d'impression.

Les données recueillies au moyen de LUMIX montrent que 43,8 % des élèves de moins de 20 ans inscrits à la formation professionnelle à la CSEM pour l'année scolaire 2014-2015 provenaient des écoles de la CSEM. Ces élèves sont donc susceptibles d'avoir participé aux activités susmentionnées au cours de l'année ou des années antérieures.

En 2015-2016, nous poursuivrons la majorité des activités décrites ici et nous entreprendrons de nouvelles stratégies progressivement et systématiquement au fil des prochaines années pour garantir les meilleurs résultats possible